



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

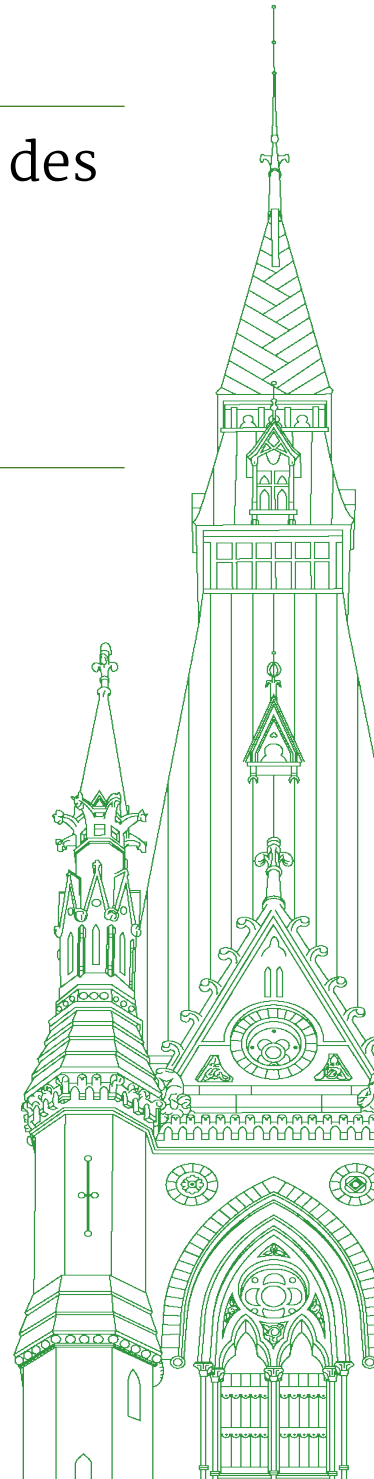
Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 031

Le mardi 4 octobre 2022

Présidente : L'honorable Bardish Chagger



Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le mardi 4 octobre 2022

• (1100)

[Traduction]

La présidente (L'hon. Bardish Chagger (Waterloo, Lib.)): La séance est ouverte. Bonjour à tous.

Bienvenu à la 31^e réunion du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour amorcer notre étude des dispositions relatives aux délibérations hybrides, qui autorisent la participation virtuelle, conformément à l'ordre adopté par la Chambre le 23 juin 2022.

Le premier groupe de témoins sera formé du Président, du greffier et d'autres fonctionnaires de la Chambre. Il sera suivi d'un groupe formé de députés en poste et retraités.

Le premier groupe sera composé du Président de la Chambre des Communes, l'honorable Anthony Rota; du greffier, M. Charles Robert; du sous-greffier, Procédure, M. Eric Janse; du sous-greffier, Administration, M. Michel Patrice, ainsi que du dirigeant principal de l'information, Services numériques et biens immobiliers, M. Stéphane Aubé.

Avant de commencer, je vous rappelle que vous devez en tout temps vous adresser à la présidence.

Sans plus tarder, je vous donne la parole, monsieur le Président. Vous disposez de cinq minutes.

L'hon. Anthony Rota (président de la Chambre des communes): Merci, madame la présidente, et merci, honorables membres du Comité, de m'avoir invité aujourd'hui dans le cadre de votre étude sur les délibérations hybrides.

[Français]

C'est un honneur d'être des vôtres ce matin.

[Traduction]

J'ai le plaisir d'être accompagné par des responsables de l'administration de la Chambre. Ils sont assis à mes côtés, et vous avez déjà décliné leurs noms et leurs fonctions. Ils pourront m'aider à répondre à vos questions.

Il y a deux ans, la Chambre adoptait pour la première fois la formule des délibérations hybrides en réponse à la pandémie.

[Français]

Le modèle hybride et les modifications temporaires qu'il a entraînées sur nos pratiques et sur le Règlement ont permis aux travaux de la Chambre de se poursuivre.

Les députés ont ainsi pu s'acquitter de bon nombre de leurs fonctions parlementaires et ont pu voter lors des délibérations de manière sécuritaire et fiable partout au Canada.

Maintenant que les mesures de santé publique ont été levées, il est intéressant de se demander si la Chambre veut conserver des éléments des délibérations en format hybride et, si oui, lesquels.

Je souhaite attirer votre attention sur plusieurs points pour alimenter votre réflexion.

Tout d'abord, en ce qui concerne la procédure, les dispositions du modèle hybride ont modifié de manière temporaire et graduelle les pratiques et les règlements de la Chambre.

Ces modifications, dont la distanciation physique, ont été mises en place pour répondre aux mesures de santé publique.

[Traduction]

Certaines de ces modifications de procédure ont aussi donné davantage de flexibilité aux travaux de la Chambre, notamment l'inclusion des participants en vidéoconférence dans le compte du quorum; la modification du nombre requis de députés pour certaines activités procédurales; la modification du processus par lequel le Président détermine l'existence d'un consentement unanime; la possibilité de déposer des documents par voie électronique et pour les députés de s'exprimer et de voter où qu'ils soient assis. Je peux vous confirmer que cette nouvelle façon de faire m'a donné un peu de fil à retordre puisque j'étais habitué à voir les gens toujours assis au même endroit. Soudainement, surtout lors des déclarations en vertu de l'article 31 ou des périodes de questions, j'avais beaucoup de mal à repérer d'où elles venaient. Je vous laisse le soin de décider si cette remarque figurera au compte rendu.

Dans les comités, ces modifications ont permis de faire participer des députés et des témoins, de tenir certaines parties des réunions à huis clos et de remplacer des membres de comités. Les ordres spéciaux ont conduit à adopter l'application de vote électronique, modifié la façon dont on demande le vote et permis le report automatique des votes après la période des questions.

La question du vote électronique est également étudiée par différents comités depuis de nombreuses années, y compris par ce comité, qui devra désormais réfléchir à cette question plus en détail, en tenant compte de l'utilisation de l'application de vote électronique.

Le Comité peut aussi vouloir recommander des modifications supplémentaires au Règlement pour remédier à certaines difficultés que posent les modalités hybrides. Par exemple, il faudra trancher les questions de décorum, de code vestimentaire et d'arrière-plan lorsque les députés sont connectés par vidéoconférence, ou donner des directives sur la façon dont la Chambre devrait gérer les problèmes de connectivité des députés, des témoins ou des interprètes.

• (1105)

[Français]

En plus de ces éléments de procédure, il y a plusieurs éléments administratifs à prendre en compte, dont le défi particulier des services d'interprétation.

La disponibilité des services d'interprétation a eu des répercussions particulières sur les comités. Il a fallu adapter le calendrier des réunions en raison des ressources limitées, et tenir compte des différents fuseaux horaires pour assurer la participation de tous les intervenants.

Pour d'autres types de réunions, comme les caucus régionaux et les associations parlementaires, l'accès aux services d'interprétation constituait un défi important, et on a dû réduire les activités. C'est un point très important en ce qui concerne nos décisions à la Chambre ou vos décisions dans ce comité. Nous devons continuer à travailler avec le Bureau de la traduction pour trouver des solutions.

La Chambre a réalisé d'énormes progrès sur le plan technologique en déployant notamment un nouveau système de vidéoconférence pour les députés et les témoins. La capacité de ce dernier est plus grande et sa qualité est meilleure. Ce nouveau système tire aussi parti du nouveau mode de diffusion sur Internet des réunions de comités.

J'aimerais féliciter les gens de l'équipe de la technologie de l'information, qui ont travaillé fort. Ils ont continué de s'assurer de nous fournir tout ce qui était possible et ils nous ont permis d'arriver là où nous en sommes quant aux rencontres virtuelles. Je les ai vus travailler nuit et jour, spécialement durant le début de la pandémie de la COVID-19. J'étais moi-même vraiment épuisé et je peux donc imaginer comment ils se sentaient.

[Traduction]

Nous remarquons de plus en plus que les députés semblent préférer les réunions télévisées ou diffusées sur le Web, et n'utilisent que rarement l'ancien mode uniquement audio pour suivre les réunions de comités.

Il y a aussi des questions plus générales que le Comité pourrait vouloir se poser. La Chambre devrait-elle continuer à autoriser la participation à distance des députés en toute situation ou à tout moment? Devrait-elle l'autoriser uniquement dans certaines circonstances qu'elle définirait? Ces dispositions s'appliqueraient-elles différemment selon que l'on se trouve en Chambre, dans les comités ou dans d'autres activités parlementaires?

Réfléchir à ces questions apporterait une clarté et une orientation pour répondre à plusieurs situations. Par exemple, si la Chambre continue d'utiliser l'application de vote électronique, le système de vidéoconférence peut-il être maintenu et servir en cas de problème?

La présidente: Vous nous avez proposé de très intéressantes pistes de réflexion, monsieur le Président. Nous sommes impatients d'avoir ces discussions avec vous. Les députés auront certainement d'autres questions à vous poser.

L'hon. Anthony Rota: Est-ce que je peux terminer ou mon temps de parole est-il écoulé?

La présidente: Il est écoulé, monsieur le Président.

L'hon. Anthony Rota: D'accord, je comprends.

La présidente: Nous appliquons très strictement la règle des cinq minutes pour les déclarations préliminaires.

L'hon. Anthony Rota: Je vais donc m'en tenir là.

Merci à tous.

La présidente: Merci pour cette excellente introduction.

Je ferai une gestion très serrée du temps pendant toute notre séance. Je suis consciente que notre temps à tous est précieux.

Nous allons amorcer les séries de questions de six minutes avec M. Calkins. Il sera suivi de M. Fergus et de Mmes Gaudreau et Blaney. Quand les six minutes seront écoulées, je vais donner la parole à l'intervenant suivant sur la liste. S'il manque de temps pour les réponses, ce sera un rappel de la nécessité d'utiliser judicieusement les six minutes allouées.

Monsieur Calkins, vous avez la parole.

M. Blaine Calkins (Red Deer—Lacombe, PCC): Merci, madame la présidente.

Comment vous êtes-vous senti, monsieur le Président?

• (1110)

L'hon. Anthony Rota: C'était très juste.

Des voix: Ha, ha!

M. Blaine Calkins: Blague à part... Monsieur le président, vous avez soulevé les points importants dont il faut discuter.

Je souligne au passage, même si je ne veux pas en faire tout un plat, que vous et moi sommes de vieux routiers ici. Il arrive que les députés rencontrent des problèmes dans leur vie personnelle ou ailleurs. Suivant le rôle et les responsabilités que nous avons au sein de la Chambre des communes, nous discutons ici de la possibilité pour un député ordinaire de siéger virtuellement dans le cadre des activités courantes.

À votre avis, existe-t-il certains rôles au sein de la Chambre qui ne pourront jamais être exercés de manière virtuelle? Je pense notamment au rôle de Président.

L'hon. Anthony Rota: L'expérience nous a montré que certains rôles exigent une présence à la Chambre, comme ceux de Président et de leaders à la Chambre. C'est toutefois au Comité qu'il reviendra de décider qui doit être présent à la Chambre.

Quand les comités ont commencé à se réunir en mode hybride, il y avait... En fait, comme tout se déroulait virtuellement, on ne peut même pas parler de mode hybride. Il y avait seulement des réunions en comité. Il n'y avait pas de débats à la Chambre. Tout se déroulait de façon virtuelle.

Je ne pourrais pas vraiment pointer des rôles précis, mais j'aurais tendance à... Le président devrait être présent, ainsi que les titulaires d'autres fonctions clés au sein des partis, mais je crois que cette décision appartiendra aux partis eux-mêmes. C'est eux qui devront déterminer qui doit absolument être présent à la Chambre.

M. Blaine Calkins: Vous avez dit qu'il reviendra au Comité de déterminer qui devra être présent à la Chambre, si chacun aura le libre choix à ce sujet ou si certains rôles exigeront une présence obligatoire.

Est-ce que vous avez commencé à réfléchir à des rôles en particulier?

L'hon. Anthony Rota: Oui, j'y ai beaucoup réfléchi. Si la formule hybride est retenue parmi les options, le Comité et le Parlement devront établir les paramètres de la participation à un Parlement hybride. Quiconque décidera de participer à un Parlement hybride devra respecter les restrictions.

Nous ne pouvons pas permettre que tout se passe à la bonne franquette, qu'une personne puisse décider le matin même d'une réunion d'y participer à distance parce qu'elle n'a pas le goût de traverser le pays en avion ou de se rendre au Parlement. Des paramètres devront s'appliquer à tous les participants aux délibérations hybrides de la Chambre. Il faudra déterminer par exemple si la maladie ou d'autres circonstances particulières établies par le Parlement... Dans une large mesure, les décisions ou les recommandations du Comité seront déterminantes.

M. Blaine Calkins: Certes, le Parlement virtuel nous a permis de faire notre travail pendant la pandémie. J'ai toutefois l'impression que nous sommes en train de nous demander si nous voulons maintenir ce modèle même si les impératifs ou les justifications ont disparu.

Quelle image de nous ce genre de débat donne-t-il aux Canadiens qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts? D'aucuns pourraient penser que les parlementaires veulent se la couler douce chez eux plutôt que d'aller à Ottawa pour représenter leurs électeurs alors que le Canada traverse une période difficile.

Craignez-vous qu'une décision de maintenir le modèle du Parlement hybride ternisse notre image ou celle de l'institution?

L'hon. Anthony Rota: À titre de Président, ce n'est pas quelque chose que je peux commenter.

Le plus important est certainement d'assurer un fonctionnement le plus efficace possible du Parlement. Le rôle du Comité est de trouver le meilleur modèle de fonctionnement, de voir à ce que les délibérations au sein du Parlement servent véritablement la démocratie au bénéfice des Canadiens. À mon avis, c'est le rôle du Parlement. L'essentiel est de nous assurer d'offrir aux Canadiens ce à quoi ils ont droit, c'est-à-dire une véritable démocratie et un processus démocratique efficace.

M. Blaine Calkins: Je vais passer à une autre question.

Vous avez mentionné le décorum. Nous avons eu droit à quelques cafouillages de ce côté. Je vous épargne les détails étant donné qu'il y en a eu un certain nombre de diverses natures. À mes yeux, c'est préoccupant.

Si le Parlement et le Comité recommandent d'autoriser un modèle quelconque de délibérations hybrides pendant un certain temps encore, quelles seraient vos recommandations au Comité concernant les questions de décorum?

• (1115)

L'hon. Anthony Rota: J'ai observé que durant les délibérations hybrides, quand il y a moins de députés à la Chambre, le décorum est mieux respecté. Dans un modèle hybride... Les personnes qui participent virtuellement aux délibérations ont moins tendance à chahuter, à parler fort ou à couper la parole parce qu'elles sont au centre de l'écran et donc plus faciles à identifier. C'est plus facile de voir qui prend le mors aux dents.

À la Chambre, surtout quand il y a un grondement qui enterre les autres voix, il est difficile de savoir d'où il provient exactement.

C'est difficile pour le Président. Cela dit, à la Chambre, il peut arriver que...

Je vois un large sourire. Je vais réserver mes commentaires.

M. Blaine Calkins: Je parlais surtout du décorum lié au code vestimentaire, mais c'est bon.

La présidente: C'était une discussion très intéressante, et j'espère qu'il y en aura d'autres.

[Français]

Monsieur Fergus, vous disposez de 6 minutes.

L'hon. Greg Fergus (Hull—Aylmer, Lib.): Je vous remercie, madame la présidente.

Je vous remercie également, monsieur le Président, ainsi que vos collègues, de vos témoignages.

[Traduction]

Tout d'abord, je voudrais vous remercier, vous et les nombreux membres de votre équipe qui ne sont pas des nôtres, d'avoir mis en place le modèle hybride en si peu de temps. Nous avons toujours le choix de voir le verre à moitié vide ou à moitié plein. Vous avez fait un travail formidable. Félicitations.

Par l'intermédiaire de notre présidente, j'aimerais vous demander comment cet exploit a été réalisé aussi rapidement. Je ne crois pas exagérer en disant que nous avons été des leaders dans le monde sur ce front.

L'hon. Anthony Rota: Nous avons effectivement été des leaders mondiaux à cet égard, et nous y avons consacré beaucoup de temps, même si c'était une denrée rare. C'est pourquoi ces 24 heures... Je crois que c'est M. Patrice qui a dit que les deux premiers mois nous ont paru comme une longue journée entrecoupée de petites siestes.

L'équipe a été formidable. Tous les membres se sont présentés au marbre et ont frappé des coups de circuit. Chaque fois qu'il y avait des changements, ils arrivaient avec des solutions. Dès qu'il y avait un imprévu, qu'un problème survenait, et croyez-moi, il y en a eu beaucoup, ils prenaient les choses en main et ne laissaient rien au hasard.

Nous avons souvent discuté avec des interlocuteurs d'autres pays. Nous étions en communication virtuelle avec la Nouvelle-Zélande, l'Australie, l'Angleterre et d'autres pays. Le Royaume-Uni a joué un rôle prépondérant. Nous avons aussi parlé au président de l'Assemblée nationale française. C'était un événement mondial et nous voulions savoir ce que faisaient nos homologues ailleurs sur la planète, quelles mesures donnaient de bons résultats ou non. Je vais répéter une blague que je fais souvent sur le fait qu'il est plus facile d'apprendre des erreurs des autres. Nous nous donnions mutuellement des conseils sur ce qu'il ne fallait pas faire, sur ce qui fonctionnait et sur la façon d'y arriver. Nous disions aux autres comment nous nous y étions pris. C'était intéressant parce que beaucoup de pays demandaient des conseils au Canada.

Au bout du rang, je vois M. Aubé qui était... Je ne trouve pas les mots pour décrire l'énergie et la détermination qu'il a déployées pour que les choses tournent rondement. Son équipe et lui ont fait un travail tout simplement exceptionnel. Ils ont toujours été à la hauteur. Dès qu'un problème survenait, ils s'assuraient de le régler.

[Français]

L'hon. Greg Fergus: C'est super. Je suis 100 % d'accord et je vous dis bravo.

Bien que le modèle hybride ait été un franc succès, certaines questions sérieuses ont été soulevées, et je pense qu'il est important de les prendre en considération.

Plusieurs de mes concitoyens sont des interprètes qui travaillent sur la Colline. Or, on nous a fait part de problèmes importants quant à la façon dont le système hybride pouvait affecter leurs oreilles, qui sont, dans les faits, leur outil de travail.

Je sais que vous êtes au courant de cette situation. Pouvez-vous nous dire quelles dispositions vous avez prises ou êtes en train de prendre pour résoudre ce qui est un réel problème pour nos chers interprètes?

• (1120)

L'hon. Anthony Rota: Cette question est très importante pour nous. En effet, nous voulons que les interprètes soient à l'aise quand ils travaillent. Nous ne voulons pas qu'ils partent, parce que ce n'est pas bon pour les autres employés. Nous voulons nous assurer que ceux-ci veulent faire le travail. Ensuite, nous ne voulons pas perdre celles et ceux qui sont présentement employés, car il est très important que les Canadiens obtiennent ce service dans les deux langues officielles.

Dès le début, M. Aubé et son équipe ont travaillé très fort pour assurer la continuité. Pour ce qui est du système d'écoute, vous pourrez constater que des changements ont été effectués de façon très régulière. Dès qu'un problème était perçu ou rapporté, tout était fait pour assurer la qualité des services.

Vous pourrez constater également que bon nombre des problèmes qui touchent les interprètes surviennent dans d'autres ministères et organismes. En sondant un peu plus en profondeur la situation pour déterminer le problème exact, on se rend compte que les conditions, à la Chambre et au Parlement, sont plutôt bonnes. On veut continuer à les améliorer.

Monsieur Aubé, aimeriez-vous ajouter quelque chose? Beaucoup d'éléments techniques sont en cause. Vous seriez peut-être mieux placé que moi pour en parler.

L'hon. Greg Fergus: Il ne vous reste que 45 secondes, monsieur Aubé.

M. Stéphan Aubé (dirigeant principal de l'information, Services numériques et biens immobiliers, Chambre des communes): De concert avec le Bureau de la traduction, nous avons établi un plan d'amélioration continue pour veiller à protéger l'ouïe des gens et à offrir la même qualité de son à tous les participants, dont les interprètes, les députés et les témoins. Nous y travaillons depuis deux ans et avons investi des millions de dollars pour ce faire. Nous testons aussi nos systèmes de façon continue. C'est ainsi que je résumerai la situation en 45 secondes.

L'hon. Greg Fergus: Je vous remercie, ainsi que tous les participants.

La présidente: Monsieur Fergus, je vous remercie beaucoup d'avoir tenu compte du fait qu'il ne restait que 45 secondes.

Madame Gaudreau, vous avez la parole pour six minutes.

Mme Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Bonjour à tous.

Je suis très heureuse que nous puissions entamer la discussion. Je dois vous avouer que cette discussion ne me semble pas nécessaire en ce moment, parce que nous travaillons déjà sous forme hybride. Cela étant dit, nous allons traiter la question.

Pour essayer de comprendre, je vais aborder la question d'avantage sous l'angle des chiffres.

Monsieur Aubé, nous venons de vous entendre parler d'investissements de millions de dollars. À combien pouvons-nous chiffrer les montants investis pour avoir réussi à maintenir le Parlement dans un contexte pandémique? Avez-vous un chiffre, rapidement?

M. Stéphan Aubé: Je ne voudrais pas m'avancer sur un chiffre précis. Je peux seulement parler de l'aspect qui concerne les interprètes, parce que je connais le dossier. La majeure partie de nos investissements visait à protéger les interprètes. Nous avons installé des limiteurs de volume dans toutes les cabines pour nous assurer de protéger les interprètes. Cela a coûté un peu plus d'un million de dollars.

Il y a aussi tout l'aspect des ressources que nous utilisons. Je n'ai pas de chiffres précis aujourd'hui, mais nous avons consacré des ressources pour soutenir cette infrastructure et cette...

Mme Marie-Hélène Gaudreau: Je vous interromps. Pouvez-vous nous fournir les montants investis pour réaliser ce changement?

M. Stéphan Aubé: Si c'est nécessaire au Comité, nous pourrions y revenir, madame.

Mme Marie-Hélène Gaudreau: Parfait.

En ce qui concerne les services d'interprétation, nous avons comparé une réunion se déroulant entièrement en personne et une autre se déroulant sous forme virtuelle. Bien entendu, il y a une incidence sur les deux langues officielles et je peux moi-même en témoigner.

C'est complètement différent lorsque la réunion se déroule en présentiel plutôt que sous forme virtuelle. Je calcule le temps où l'on doit dire « malheureusement, je n'ai pas bien entendu », mais je tiens aussi compte de la préoccupation que nous avons eue, mes collègues et moi, à cause d'incidents ou d'accidents subis par nos interprètes.

Dans quelle mesure recourons-nous encore au format hybride en lien avec les interprètes? Selon moi, nos besoins ont grandement diminué.

L'hon. Anthony Rota: Monsieur Aubé, il serait peut-être préférable que vous répondiez.

M. Stéphan Aubé: La situation que nous observons présentement tend à se comparer sensiblement à celle d'avant la pandémie. Pendant les semaines de séance, 30 % des députés, en moyenne, participent aux réunions à distance, comparativement à 70 % qui y participent en personne.

• (1125)

Mme Marie-Hélène Gaudreau: C'est parfait.

M. Stéphan Aubé: Ce sont les moyennes actuelles.

Par contre, nous observons une augmentation du recours à la formule hybride durant les semaines de relâche, c'est-à-dire lorsque la Chambre ne siège pas et que les députés sont probablement dans leurs bureaux de circonscription.

Du côté des témoins, le pourcentage est encore assez élevé. Actuellement, tout près de 70 % des témoins participent toujours aux réunions à distance.

Voilà sensiblement les chiffres que nous observons. Le recours au format hybride tend à revenir à celui observé avant la pandémie.

Mme Marie-Hélène Gaudreau: Parlons des interprètes et de la rareté de la main-d'œuvre. Même si 70 % des élus assistent aux réunions en personne, comment pourriez-vous maintenir les services d'interprétation offerts actuellement s'il manque d'interprètes? Si je comprends bien, des comités n'ont pas pu siéger faute d'interprètes. Est-ce exact?

M. Stéphan Aubé: Cela arrive à l'occasion. Il y a parfois des conflits d'horaire entre certains comités, mais la tendance est plutôt à la baisse. Actuellement, il se tient environ 57 réunions de comité par semaine, comparativement à 67 avant la pandémie.

Mme Marie-Hélène Gaudreau: La formule hybride réduit donc le temps de travail ainsi que l'efficacité. Est-ce bien cela? Il y a quelques instants, mon collègue d'à côté a pu se faire remplacer et nous n'avons pas eu de difficulté à tenir cette rencontre.

En quoi consiste le rôle d'un député hors du contexte des réunions, qu'elles aient lieu à l'écran ou en personne? Quels sont les avantages des rencontres dans les corridors, dans les coulisses, où il y a des échanges constructifs? J'aimerais connaître votre avis sur cette richesse que permettent les échanges en présentiel.

L'hon. Anthony Rota: Je vais vous donner mon opinion personnelle. Il ne s'agit pas d'une opinion officielle. À mon avis, il est certain que, lorsque nous sommes ici en personne, que nous nous croisons dans les corridors, que nous mangeons ensemble ou que nous nous rencontrons le soir ou dans nos bureaux, nous avons l'occasion de nous connaître un peu mieux entre députés et de parler de certaines choses.

Lors d'une réunion virtuelle, une fois que la caméra est éteinte, la discussion se termine là, alors qu'elle peut se poursuivre lorsque nous sommes présents sur place.

C'est pour cela que, dans mon allocution, j'ai dit que ce serait au Comité de faire de bonnes recommandations quant aux limites à notre utilisation du mode hybride. Selon moi, le fait de déterminer quand utiliser le mode hybride et quand ne pas l'utiliser constituera un défi très important pour le Comité, si tant est que ce dernier décide de recommander de le garder. C'est une décision qui ne sera pas facile à prendre.

Mme Marie-Hélène Gaudreau: Madame la présidente, étant donné que nous ne pouvons pas avoir d'échanges, j'aimerais savoir si chacun de nos témoins pourrait émettre son opinion sur l'efficacité du travail et sur les incidents ou accidents, en rapport avec les interprètes ou autres. Ils pourraient ainsi bonifier notre rapport.

La présidente: Je pense que c'est une bonne idée. Je vous remercie, madame Gaudreau.

[Traduction]

Madame Blaney, vous avez six minutes.

Mme Rachel Blaney (North Island—Powell River, NPD): Merci, madame la présidente.

Comme toujours, nous devons nous adresser à la présidente, et je la remercie de ne jamais manquer de nous le rappeler.

Je remercie également le Président d'avoir accepté d'être interrompu avec autant de grâce. Je lui en suis extrêmement reconnaissante.

Enfin, merci à tous pour votre travail. En plus de la pandémie, nous devons tous composer avec une nouvelle réalité dans nos vies personnelles et dans nos familles, mais nos témoins devaient par-dessus le marché s'assurer que le gouvernement continue de fonctionner à tous les échelons. Je veux vraiment vous remercier. Je peux très bien m'imaginer à quel point il était difficile de faire ce travail en plus du reste et à quel point il était important. Vous avez toute ma reconnaissance.

Madame la présidente, si j'ai bien compris, un examen de la qualité du système audio a été fait à la demande de l'Administration de la Chambre des communes au cours de l'été. Le Comité pourra-t-il prendre connaissance du rapport de cet examen?

L'hon. Anthony Rota: Le travail a été fait, mais la méthode a été mise en cause.

J'aimerais mieux que M. Aubé ou M. Patrice réponde à la question. Les deux sont très compétents et connaissent très bien la situation. Je suis certain qu'ils pourront vous donner une réponse plus détaillée.

• (1130)

M. Stéphan Aubé: Merci, madame la présidente.

Nous avons effectivement procédé à un examen l'été dernier, madame Blaney, pour établir l'état des systèmes et évaluer leur rendement parce que leur conformité aux normes ISO a été mise en doute. Selon le rapport, ils sont conformes aux normes ISO pour ce qui est de la qualité sonore.

Cela dit, nous avons actuellement des discussions avec le Bureau de la traduction pour qu'il valide l'examen et pour lui faire comprendre comment il a été réalisé. Nous avons une autre rencontre avec le Bureau vendredi prochain... Je vais rencontrer le Bureau et le Conseil national de recherches du Canada. D'autres tests sont prévus la semaine prochaine pour démontrer les résultats obtenus l'été dernier.

Quant au rapport, nous préférons attendre que toutes les parties intéressées l'aient validé avant de vous le transmettre. Nous avons fait cet exercice en partenariat avec le Bureau de la traduction, et nous voulons nous assurer que toutes les parties sont satisfaites des résultats. Je crois que les conclusions de ce rapport très technique pourront vous être communiquées en temps et lieu, mais nous voulons les garder pour nous à ce stade-ci. Tant qu'il n'est pas validé par nos partenaires, nous considérons que c'est un document de travail.

Mme Rachel Blaney: Merci de cette réponse, mais je vais sûrement ramener la question sur le tapis parce que nous aurons besoin de ce document avant la fin de l'étude. Il nous aidera certainement à prendre des décisions éclairées.

Je sais que la transition a été particulièrement difficile pour les interprètes. Je crois que nous en sommes tous conscients. Nos défis communs et les limites à notre capacité... Nous avons tous été témoins de la lourde charge de travail des interprètes.

Quelle proportion des interprètes travaille à la pige actuellement? Dans ce contexte, j'aimerais aussi savoir si, quand ils travaillent pour la Chambre à titre de pigistes, ils peuvent déclarer un incident lié à la santé et à la sécurité au travail. Je veux m'assurer que quand on nous parle des incidents de santé et de sécurité qui sont déclarés, il n'est pas seulement question des interprètes qui ne sont pas des pigistes, mais de tous ceux qui travaillent pour nous.

L'hon. Anthony Rota: Si vous souhaitez avoir des chiffres précis... Je crois que le Comité entendra le Bureau de la traduction plus tard cette semaine. C'est une question qui pourrait être soulevée à ce moment parce que ses chiffres seront plus précis. Vous aurez une idée plus juste de la situation si les chiffres viennent du Bureau de la traduction.

Mme Rachel Blaney: Savons-nous si les pigistes peuvent déclarer des incidents de santé et de sécurité au travail? Peuvent-ils faire ce genre de déclarations?

M. Michel Patrice (sous-greffier, Administration, Chambre des communes): Oui, je crois.

Le Bureau de la traduction est l'employeur. C'est lui qui engage les pigistes. Cette question devrait lui être adressée.

Mme Rachel Blaney: Oui, c'est ce que je vais faire.

Monsieur le Président, vous avez mentionné — je pose la question par l'entremise de la présidence — qu'il y aurait lieu de tenir compte de l'expérience de chacun pour déterminer qui devrait participer, et qu'il faudra établir des normes. Je trouve l'idée intéressante, mais je m'interroge sur sa mise en pratique.

À titre de whip du Nouveau Parti démocratique, je suis au courant de bien des aspects personnels de la vie de mes députés que je me verrais mal transmettre aux autres députés sans leur permission explicite. Si nous adhérons à ce que vous proposez, avez-vous des suggestions ou des avis concernant la mise en pratique? C'est une chose d'avoir une idée, mais c'est une autre de la mettre en pratique.

L'hon. Anthony Rota: C'est plus facile à dire qu'à faire, j'en conviens. C'est pourquoi il est si important que le Comité suive de près les processus de mise en œuvre et les problèmes qui surgissent une fois que les choses sont en place. Je pourrais vous donner toutes sortes de belles théories...

Le Comité devrait réfléchir à tout ce qui peut arriver dans la vie des députés et aux mécanismes nécessaires, disons, pour éviter l'étalement de leur vie personnelle. Ou si un autre aspect ne cadre pas tout à fait...

Mme Rachel Blaney: Je suis désolée de vous interrompre, mais il me reste seulement quelques secondes.

Un autre problème, je crois, vient de ce que les systèmes doivent être constamment mis à jour pour assurer le bon fonctionnement des services virtuels de la Chambre. Si personne ne les utilise, est-ce que le soutien, les processus et les mises à jour risquent de prendre du retard?

L'hon. Anthony Rota: Selon ce que j'ai pu constater, chaque fois qu'un problème a été signalé, l'équipe des technologies de l'information, les TI, s'en est occupée sur-le-champ. Peu importe qu'il y ait 1 ou 337 utilisateurs, il n'y a pas de risque d'erreur ou de danger que le service des TI ne fasse rien, ou que tout le monde reste les bras croisés.

Je m'arrête ici.

• (1135)

La présidente: Merci.

Les employés des TI peuvent dormir sur leurs deux oreilles. Ils auront du travail tant que je serai dans les parages.

Monsieur Kmiec, vous avez la parole pour cinq minutes, et Mme Sahota disposera des cinq minutes suivantes.

M. Tom Kmiec (Calgary Shepard, PCC): Merci, madame la présidente.

Monsieur le Président, eu égard aux restrictions des ressources affectées aux comités... J'ai entendu dire que la Chambre avait 57 périodes réservées pour les comités. Cela inclut-il les réunions des caucus?

M. Stéphan Aubé: Actuellement, 57 créneaux sont disponibles, y compris les caucus nationaux.

M. Tom Kmiec: Combien d'activités peuvent avoir lieu simultanément?

M. Stéphan Aubé: Les calendriers sont organisés...

Je vais demander à M. Janse de vous répondre.

M. Eric Janse (sous-greffier, Procédure, Chambre des communes): Le calendrier est divisé en créneaux. Je crois que le maximum est six activités par créneau. S'il y a des conflits ou d'autres problèmes, ou si un comité dépasse la période de deux heures allouée, les whips doivent décider quelle réunion de comité sera reportée ou tout bonnement annulée. Les whips décident en bonne partie de la manière dont les 57 créneaux sont utilisés.

M. Tom Kmiec: Madame la présidente, c'est exactement là où le bât blesse.

Chaque parti reconnu a quatre agents supérieurs, dont les présidents de caucus. Durant la pandémie, quand je présidais les réunions du Parti conservateur, qui je crois a été le premier à se réunir par Zoom, nous n'avons pas eu d'interprète pour trois de ces réunions. C'est à mon avis une atteinte aux privilèges des députés. L'interprétation devait être faite par les participants eux-mêmes, et ce n'est pas acceptable. Cela dit, je crois que le problème a été résolu en grande partie.

Le système de créneaux... Nous sommes censés avoir seulement quatre agents supérieurs... Les whips ne sont pas toujours d'accord. Cela arrive et c'est déjà arrivé. Il m'est arrivé de ne pas être d'accord avec un whip quand j'étais président.

Des changements sont-ils prévus pour les réunions des caucus? Pouvons-nous avoir l'assurance que des créneaux seront réservés aux réunions des caucus, que nous ne serons pas limités à une réunion par semaine? Les différents caucus ont des calendriers de réunion différents. Cette question a-t-elle été examinée? Avez-vous discuté de l'organisation des réunions des caucus?

L'hon. Anthony Rota: Je crois que les leaders à la Chambre se sont entendus sur les travaux prioritaires pour s'assurer que les plus importants sont réalisés. Ces décisions reviennent aux leaders, et je dois les respecter. Ils savent et comprennent ce qui se passe. Ce serait très malvenu de ma part de chercher à leur imposer quoi que ce soit. Je préfère les laisser discuter de ces questions et établir eux-mêmes les priorités.

À titre d'ancien président de caucus national, heureusement c'était avant la COVID... Le manque de ressources a toujours été un problème. C'est la même chose maintenant que vous...

M. Tom Kmiec: Madame la présidente, pour ce qui concerne les recherches...

C'est enfin mon tour de vous interrompre. C'est super!

L'hon. Anthony Rota: Pas de souci.

M. Tom Kmiec: J'ai présidé des réunions pendant la pandémie, et je vous ai très souvent fait part de mes doléances. Vous avez reçu beaucoup de courriels véhéments de ma part.

L'hon. Anthony Rota: Je ne parlerais pas de doléances, mais plutôt d'une volonté de porter certaines choses à mon attention.

M. Tom Kmiec: Le personnel... Il est beaucoup plus nombreux maintenant dans les salles de réunion des caucus, surtout celles qui se déroulent en formule hybride. Il y a le personnel affecté au système de messagerie multimédia. Un plus grand nombre d'interprètes se relayent.

Pour le personnel nécessaire en temps normal à l'intérieur de la Cité parlementaire, si le modèle hybride est adopté... Avons-nous besoin d'autant de personnel? Les besoins ont-ils été établis? Est-ce que les effectifs seront augmentés ou diminués?

J'inclus le personnel de sécurité à l'intérieur de la Cité, les employés de restaurant, ceux qui changent les bouteilles d'eau. J'inclus tous ces gens. Si, le tiers en moyenne des députés n'est pas présent ici chaque semaine, avons-nous besoin de tout ce personnel? Avez-vous une réponse?

M. Charles Robert (greffier de la Chambre des communes): Vous soulevez une question importante.

M. Tom Kmiec: Oui, et c'est pour cette raison que je la pose.

M. Charles Robert: Tout dépendra de ce que vous déciderez concernant les modalités hybrides ou le modèle hybride. S'il est moins utilisé, les besoins pourraient changer.

Je pense qu'il faut attendre la décision du Comité et de la Chambre concernant le modèle qui sera adopté avant de faire cette évaluation.

M. Tom Kmiec: Puis-je poser une question?

Monsieur le Président, dans votre déclaration préliminaire, vous avez évoqué votre collaboration avec d'autres autorités. Est-ce que des assemblées législatives provinciales utilisent encore la formule hybride?

L'hon. Anthony Rota: Je ne crois pas. À ce que je sache, aucune ne l'utilise actuellement.

M. Tom Kmiec: Monsieur le Président, avez-vous perçu de l'inquiétude de leur part relativement à l'abandon de la formule hybride?

L'hon. Anthony Rota: Non. Je n'ai pas eu de contacts à ce sujet.

Durant la COVID, j'étais constamment en lien avec mes homologues des provinces. J'ai développé des liens d'amitié avec M. Cooper, le président de l'Assemblée législative de l'Alberta, au fil de nos échanges sur les mesures à prendre. J'ai eu ces discussions avec tous les présidents. Nous étions tous en mode solution.

Je pense que toutes les provinces sont revenues aux séances en personne.

• (1140)

La présidente: Merci de cet échange.

C'est assez intéressant de constater que quand nous discutons, nous aimons nous adresser directement à notre interlocuteur, alors qu'à la Chambre, nous avons tendance à nous adresser au Président et, au sein du Comité, à la présidence.

Madame Sahota, vous avez cinq minutes.

Mme Ruby Sahota (Brampton-Nord, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Ma première question s'adresse à M. Aubé.

J'aimerais vous entendre davantage sur les considérations de sécurité. Les dernières études autour de l'instauration du Parlement hybride, ou virtuel comme il a été d'abord nommé, soulevaient plusieurs préoccupations à l'égard de l'application de vote, à savoir si elle était suffisamment sûre ou si notre vote risquait d'être intercepté.

Selon ce que nous pouvons constater, un excellent travail a été fait, mais j'aimerais savoir si, en aval, vous avez rencontré des problèmes préoccupants.

M. Stéphan Aubé: Madame la présidente, je remercie la députée Sahota de poser cette question.

Il a fallu repenser la sécurité des TI dans le contexte d'un Parlement virtuel. Nous avons pris des mesures importantes pour sécuriser les délibérations et l'ensemble des appareils utilisés par les députés. Vous vous rappelez sûrement que nous avons comparu devant le Comité et que nous lui avons exposé les mesures adoptées en matière de sécurité, qui avaient été validées par les partenaires chargés de la sécurité nationale. Nous poursuivons sur cette lancée. Nous avons maintenu ces relations.

Nous continuons de surveiller notre infrastructure. Je dois préciser que ces activités n'ont rien à voir avec le modèle hybride. Les menaces pour la sécurité des TI sont constantes et nous y réagissons toujours de la même manière, modèle hybride ou non. Dans le contexte du modèle hybride, nous avons une approche proactive parce qu'il arrive que des témoins se déplacent et nous voulons nous assurer que les bonnes personnes participent aux réunions. Nous avons établi une approche proactive. Nous accordons vraiment beaucoup d'importance aux mesures de sécurité.

Mme Ruby Sahota: Merci, et merci infiniment pour votre excellent travail qui a vraiment facilité les choses pour nous. Nous n'y avons vu que du feu.

J'aime pour ma part être présente en personne. Ce n'était malheureusement pas possible aujourd'hui, et je m'en excuse. J'ai été très malade hier. J'ai dû garder le lit. Je ne crois pas que les autres passagers à bord de l'avion auraient apprécié ma présence. Je vois de nouveau la lumière au bout du tunnel, et j'espère être des vôtres demain.

Ma prochaine question sera pour le Président.

J'ai bien aimé la partie de votre exposé sur les aspects à prendre en considération. Vous avez notamment parlé de la présence obligatoire pour les titulaires de certains rôles, dont le Président. Je crois que c'est quelque chose dont on parle depuis le début des temps au Parlement. Des règles ont déjà été instaurées, notamment pour ce qui a trait aux postes d'adjoints. Il y a des whips adjoints et, comme c'est mon cas, des vice-présidents et des leaders adjoints à la Chambre. Je crois que ces fonctions ont été créées pour parer aux absences. C'est intéressant.

Puis-je vous demander si, à votre avis, la démocratie fonctionne? Avez-vous l'impression que le Parlement hybride permet un fonctionnement efficace de notre régime démocratique?

L'hon. Anthony Rota: Sans l'ombre d'un doute. La participation et l'enthousiasme ont été au rendez-vous dans toutes les sphères. Je n'ai jamais entendu quiconque dire qu'il fallait tourner le dos à la démocratie. Dans l'ensemble, la collaboration a été excellente.

Je crois que les Canadiens peuvent être très fiers de notre système. Les personnes qui préfèrent siéger en personne ont pu le faire sans problème. Même au plus fort de la pandémie, moyennant certaines restrictions, il a été possible pour tous de prendre la parole et de faire connaître leurs points de vue en respectant les contraintes et les paramètres imposés par le Parlement.

Nous avons fourni un excellent exemple de la manière dont la démocratie peut continuer de fonctionner malgré les embûches.

Mme Ruby Sahota: Merci, monsieur le Président.

Quelle a été la teneur de vos discussions avec les représentants de parlements qui sont revenus au modèle traditionnel en raison peut-être de la nature provisoire des dispositions adoptées, comme c'est le cas de notre Parlement?

J'ai pris l'initiative de discuter avec des députés britanniques qui m'ont affirmé que la politique s'en était mêlée. Mes collègues ont demandé précédemment ce que les Canadiens en penseraient et s'il est judicieux de projeter ce genre d'image maintenant.

Je me demande si le Comité doit se préoccuper de l'image ou s'il doit plutôt réfléchir au maintien des mêmes modalités de manière responsable. Actuellement, la plupart des parlementaires préfèrent venir au Parlement. Il existe bien entendu des occasions très rares où il serait imprudent pour tout le monde d'y venir, de même que des raisons sanitaires ou familiales qui pourraient empêcher une personne d'être présente.

Pouvez-vous nous dire ce que vous en pensez?

• (1145)

La présidente: Je vais vous demander de réserver vos observations pour plus tard.

Merci, madame Sahota. Je vous entends renifler, mais j'espère quand même que vous allez mieux.

Mme Ruby Sahota: Oui, beaucoup mieux. Merci.

La présidente: Tant mieux.

[Français]

Madame Gaudreau, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Mme Marie-Hélène Gaudreau: Je vais être très rapide, madame la présidente.

J'ai quatre questions à poser. Par la suite, je vais parler de quelque chose qui s'est produit la semaine dernière.

Combien d'interprètes sont nécessaires pour maintenir le nombre de réunions de comités à 57?

M. Stéphan Aubé: Madame la présidente, je n'ai pas en main les chiffres exacts.

Mme Marie-Hélène Gaudreau: Pourriez-vous me les donner?

M. Stéphan Aubé: Nous pourrions vous les donner, mais vous devriez les demander aux représentants du Bureau de la traduction quand ils comparaitront jeudi.

Mme Marie-Hélène Gaudreau: Je vais le faire, car j'aimerais aussi savoir aussi combien il y en avait avant la pandémie et combien il en faut pour maintenir la cadence. Je vais avoir besoin de savoir cela quand nous les recevrons.

Je vais maintenant parler du plan d'action. On ne cesse de parler de la rareté de la main-d'œuvre et du manque d'interprètes. Quel est votre plan d'action?

M. Stéphan Aubé: Je n'essaie pas d'esquiver la question, mais, encore une fois, le Bureau de la traduction est le mieux placé pour vous répondre. Nous lui posons les mêmes questions que vous et nous nous attendons à obtenir des réponses bientôt. Je vous demande donc de lui poser cette même question cette semaine. Ce sera la meilleure façon de procéder.

Mme Marie-Hélène Gaudreau: Ils ont déjà les questions et auront donc déjà les réponses.

L'hon. Anthony Rota: Le Parlement retient les services du Bureau de la traduction. Nous retenons les services de son personnel. Il ne s'agit pas d'employés du Parlement, mais du Bureau.

Nous travaillons étroitement avec ce dernier. Nous lui demandons de nous fournir un certain service, mais il ne lui est pas toujours facile de nous le fournir.

Mme Marie-Hélène Gaudreau: Madame la présidente, j'aimerais expliquer ce que nous avons vécu la semaine dernière. C'est bon pour les témoins, parce que nous ne serions pas ici, aujourd'hui, avec un consensus, si nous n'avions pas été tous présents.

Effectivement, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a tendance à avoir des échanges constructifs. Nous avons réussi à nous entendre pour exécuter l'ordre de la Chambre des communes. Cela s'est fait, je vous le confirme. Nous étions quatre, nous avons pris une pause et nous avons réussi à nous entendre. C'est un exemple concret, et je pourrais en nommer bien d'autres.

Puisqu'il me reste 20 ou 30 secondes, j'aimerais faire un commentaire...

La présidente: Je suis désolée, mais il vous reste zéro seconde.

Mme Marie-Hélène Gaudreau: C'est trop court.

[Traduction]

La présidente: Madame Blaney, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Mme Rachel Blaney: Merci, madame la présidente. Par votre entremise, j'aimerais demander à nos témoins comment est fait le suivi du mode de participation des députés.

Faites-vous un suivi des participations virtuelles comparative-ment aux participations... Il n'y a aucun suivi? D'accord.

Une autre chose m'intrigue. Il y a eu un projet pilote de télétravail des interprètes. Est-ce qu'il y avait des exigences de qualification? Les participants devaient-ils satisfaire aux normes du Bureau de la traduction? J'ose espérer que la différence est évidente...

L'hon. Anthony Rota: Oui. La qualité des services d'interprétation a soulevé de sérieuses réserves. Cela dit, pour le détail au sujet des paramètres, je vais demander...

Est-ce que M. Aubé...

Mme Rachel Blaney: J'essaie de comprendre si les exigences de qualification étaient aussi rigoureuses que celles du Bureau de la traduction.

M. Michel Patrice: Madame la présidente, dans le projet pilote, comme en a fait foi un compte rendu du Bureau de régie interne, il est clair que les critères de qualité des services d'interprétation étaient équivalents à ceux du Bureau de la traduction.

• (1150)

Mme Rachel Blaney: Est-ce que les mêmes titres de compétence...

M. Michel Patrice: Les mêmes normes...

Mme Rachel Blaney: Les mêmes normes...

M. Michel Patrice: Les mêmes normes de qualité.

Mme Rachel Blaney: D'accord. Est-il possible de le vérifier? J'ai entendu dire le contraire, et j'aimerais en avoir le cœur net.

M. Stéphan Aubé: Madame la présidente, je peux confirmer à Mme Blaney qu'il a été recommandé de faire appel exclusivement aux interprètes du bureau de l'interprétation. C'est une des recommandations qui a découlé du projet pilote mené par le Bureau de régie interne.

Mme Rachel Blaney: Très bien.

M. Stéphan Aubé: Les mêmes exigences de qualification seront appliquées et les interprètes seront ceux du Bureau de la traduction.

Mme Rachel Blaney: Merci.

L'hon. Anthony Rota: Si vous me le permettez, j'ajouterai que le projet pilote visait à établir si le recours à d'autres interprètes que ceux du Bureau serait une option viable. Comme le résultat n'a pas été concluant, il a été décidé de ne rien changer. Éventuellement, cette possibilité pourrait être reconsidérée, mais rien ne change pour l'instant. Nous continuons de fonctionner à l'intérieur des mêmes paramètres ou contraintes.

Mme Rachel Blaney: Mon temps de parole s'achève. Je vais renoncer aux 10 secondes qui me restent.

La présidente: Merci, madame Blaney.

Monsieur Calkins, vous avez cinq minutes, et M. Gerretsen aura le même temps de parole ensuite.

M. Blaine Calkins: Merci beaucoup, madame la présidente.

Ma question sera brève. Pouvons-nous garder, dans une formule hybride ou virtuelle, le rythme des activités que nous avons en 2019, avant... Sommes-nous en mesure d'offrir le même niveau de soutien en gardant le même rythme pour les activités comme les réunions des comités?

M. Eric Janse: Madame la présidente, je répondrais que non, pas tout à fait. L'Administration de la Chambre continue de recevoir des demandes, comme il a été dit, concernant des réunions de caucus ou des réunions de comité supplémentaires auxquelles nous ne pouvons pas donner suite.

M. Blaine Calkins: D'accord.

M. Eric Janse: Comme il a été dit plus tôt, ce sont les whips qui établissent les priorités.

M. Blaine Calkins: Oui, je m'en souviens. Je connaissais probablement la réponse avant de poser la question, mais je l'ai posée quand même.

J'en ai une autre. Je suis député depuis 17 ans, et le Président de la Chambre m'a appelé par mon nom une fois seulement alors que je n'étais pas debout pour prendre la parole. J'étais à ce moment à mon bureau de circonscription. Cela n'avait rien à voir avec les capacités en matière de TI des personnes ici présentes, mais tout à voir avec les TI et les capacités.

Je ne crois pas vivre dans une région rurale éloignée. Je vis dans le corridor de l'autoroute 2 en Alberta. J'étais incapable d'établir une connexion avec la Chambre quand mon nom a été appelé, et j'étais très mécontent que mon fournisseur de services de TI ne puisse pas m'aider.

Est-ce que c'est encore un problème fréquent?

M. Stéphan Aubé: Madame la présidente, je ne peux pas donner une réponse précise à M. Calkins, mais je peux vous dire que les exigences en matière de mobilité font partie des principes clés de la formule hybride. La fiabilité de la connexion Internet et du fournisseur de services infonuagiques fait partie des incontournables dans un modèle hybride.

Ce sont des choses qui arrivent, comme vous le savez. Je travaille à la Chambre depuis 25 ans et c'est arrivé une seule fois qu'elle doive interrompre ses activités. C'était à cause d'une panne du service Internet pendant la pandémie. Ce n'est donc pas impossible. C'est rare, et il arrive aussi que le problème est du côté des députés, dépendant de l'endroit où ils se trouvent.

M. Blaine Calkins: Dans la majorité des cas, ce que nous faisons à la Chambre des communes et aux comités est en général public et devrait l'être.

Lorsque nous tenons une réunion à huis clos ou une réunion de caucus, qui se déroulent de façon concertée, en mode hybride ou peu importe comment vous appelez cela — en mode virtuel —, pouvez-vous garantir au comité et aux députés ici présents que tout ce que nous faisons et disons à une réunion à huis clos ne risque pas d'être divulgué du fait que quelqu'un y participe virtuellement?

M. Stéphan Aubé: Pour répondre simplement, je ne peux pas le garantir, monsieur. Je ne contrôle pas la personne à l'autre bout de la ligne — d'où elle participe. Je peux seulement garantir l'infrastructure que nous fournissons pour faire en sorte que la réunion soit sécurisée.

M. Blaine Calkins: Le Cabinet se réunit-il virtuellement?

M. Stéphan Aubé: Je ne ferai pas de commentaires sur le Cabinet, monsieur. Nous lui fournissons un soutien, mais je laisserai les membres du Cabinet répondre en ce qui concerne ce qu'il offre avec ce service et qui participe aux réunions.

M. Blaine Calkins: D'accord, je vous remercie.

Il existe dans le monde entier des organisations, des sociétés de conseil et des entreprises professionnelles qui guident des personnes morales et des entreprises afin de les aider à prendre de bonnes décisions pour qu'elles aient de bonnes structures de gouvernance. Elles fournissent, par exemple, des conseils en affaires.

Est-ce que la présidence ou quiconque à la direction que nous voyons aujourd'hui a consulté un organisme tiers au sujet des recommandations postpandémiques, tandis que les entreprises, d'autres grandes organisations et de grands organes de gouvernance essaient de composer avec cette réalité? Avez-vous consulté quelqu'un pour savoir si la prise de décisions virtuelle est le moindre compromis par rapport à la prise de décisions en personne?

• (1155)

M. Michel Patrice: Pas dans ce contexte.

M. Blaine Calkins: Est-il raisonnable de demander que nous envisagions de voir si quelqu'un est en mesure d'offrir ces conseils?

L'hon. Anthony Rota: Il me semble que ce comité a pour tâche de veiller à ce que nous ayons le meilleur système et les meilleures recommandations possible. Si le comité décide que c'est qu'il veut, ce devrait être examiné, à mon avis.

Je n'empêcherai certainement pas un tiers de se pencher sur la question. Il faut que ce soit un tiers impartial, prêt à examiner toutes les options et à recommander ce qu'il pense être le mieux.

Personnellement, je n'y vois pas de problème.

La présidente: Je vous remercie, monsieur Calkins.

Monsieur Gerretsen, vous disposez de cinq minutes.

M. Mark Gerretsen (Kingston et les Îles, Lib.): Je vous remercie.

À propos de la dernière question de M. Calkins concernant la sécurité à assurer virtuellement, la Chambre peut-elle garantir qu'un député qui participe en personne à une réunion de comité ne divulgue rien de l'information à huis clos une fois qu'il quitte la salle de réunion?

L'hon. Anthony Rota: Je peux répondre à cette question. Je pense que la réponse est manifestement non.

M. Mark Gerretsen: Comment garantissons-nous la crédibilité des réunions de comité? Ne repose-t-elle pas sur le principe de l'honneur des députés?

L'hon. Anthony Rota: Je crois que nous parlons de deux choses différentes. D'une part, de l'honneur des députés et d'autre part, d'oreilles indiscretes qui écoutent en ligne. Il me semble que ce sont les deux choses distinctes.

M. Mark Gerretsen: M. Aubé a répondu précisément qu'il ne peut pas savoir ce qui se passe à l'autre bout de la ligne. Si je participe depuis mon salon, il ne peut pas savoir s'il y a quelqu'un hors champ dans la pièce que j'ai laissé écouter ce qui se dit à une réunion.

De même, il n'est pas possible de vérifier qu'en quittant une réunion à laquelle j'ai participé en personne, je ne partage pas cette information, n'est-ce pas? C'est pourquoi toutes nos réunions de comité, comme les délibérations de la Chambre, reposent sur l'honneur individuel. Ai-je raison sur ce point?

L'hon. Anthony Rota: De toute évidence.

Monsieur Aubé, vouliez-vous ajouter quelque chose?

M. Stéphan Aubé: Non. Je partage cet avis.

M. Mark Gerretsen: Je vous remercie.

La présidente: Veuillez adresser vos observations à la présidence.

M. Mark Gerretsen: Certainement. Bien sûr, madame la présidente.

Elle ne laisse rien passer. Monsieur le Président, je serais inquiet à votre place. Je pense qu'elle a des visées sur votre poste.

Ma question suivante, par votre intermédiaire, madame la présidente, concerne...

Je sais qu'au début de la pandémie, quand les dispositions hybrides ont été mises en oeuvre, il y a eu quelques incidents où des personnes ont immédiatement saisi l'occasion d'abuser de la situation. Par exemple, si ma mémoire est bonne, un député participait depuis l'Oklahoma, donc, de l'étranger. Un autre député participait depuis un bateau sur le lac Simcoe, si je me souviens bien.

Je me demande s'il existe un moyen de vérifier qu'une personne suit bien les règles, c'est-à-dire qu'elle participe depuis le Canada, ce que prévoit notre Règlement. Existe-t-il un moyen de le vérifier ou, là encore, comptons-nous sur le député pour qu'il se conduise honorablement, autrement dit, pour qu'il se plie aux règles?

L'hon. Anthony Rota: Quand nous parlons du ou des honorables députés, nous parlons de personnes qui respectent les règles et qui essaient de faire en sorte que tout fonctionne bien. En effet, nous comptons sur la personne. C'est un point de vue personnel.

D'un point de vue technique, je préfère laisser M. Aubé répondre parce que je sais qu'un des paramètres est qu'il faut se trouver au Canada. Le lac Simcoe est au Canada. Ce n'est pas un problème. Il est donc possible de pêcher et de participer, mais je ne suis pas certain...

M. Mark Gerretsen: C'est ce que dit le Règlement à l'heure actuelle.

L'hon. Anthony Rota: C'est vrai, et l'Oklahoma ne fait pas partie du Canada. Il y a deux paramètres, et il faut s'assurer que les personnes connaissent les règles.

Monsieur Aubé, pour ce qui est des paramètres techniques, je ne sais pas s'il y a quelque chose que nous pouvons faire appliquer.

• (1200)

M. Stéphan Aubé: Si je peux ajouter quelque chose, par votre intermédiaire, madame la présidente. Nous avons des capacités techniques, monsieur, mais, si vous vous rappelez, nous avons décidé à ce moment-là au sujet du député que, s'il ne se trouvait pas au Canada, il devait le préciser parce que nous ne pouvions pas empêcher un député de participer à une réunion.

M. Mark Gerretsen: Je crois pouvoir dire, par votre intermédiaire, madame la présidente, que quoi que contienne le modèle hybride adopté, nous chercherons à l'appliquer aux personnes qui participent à la Chambre. Il faut partir du même point de vue selon lequel il faut agir de manière honorable si la réunion est en mode hybride.

L'hon. Anthony Rota: Si les députés ne se comportent pas de façon honorable, notre système ne fonctionne pas. Tout dépend, en effet, de l'honneur individuel. Je suis certain que les Canadiens n'élisent pas de personnes peu honorables.

M. Mark Gerretsen: Me reste-t-il du temps? Je le laisse à M. Turnbull.

M. Ryan Turnbull (Whitby, Lib.): Combien de temps reste-t-il, madame la présidente?

La présidente: Vous avez 15 secondes.

M. Mark Gerretsen: Elles sont tout à vous.

M. Ryan Turnbull: Par votre intermédiaire, madame la présidente, monsieur le Président, vous avez dit qu'un parlement peut continuer de fonctionner, quoi qu'il ait à affronter, ce qui m'a paru très intéressant.

Selon vous, cette étude vise-t-elle seulement à examiner la continuité des activités du Parlement en période de crise?

L'hon. Anthony Rota: C'est tout à fait cela.

Il ne s'agit pas seulement des périodes de crise, mais de l'optique à adopter pour s'adapter à la situation. Cet élément sera essentiel dans le rapport du comité, à mon avis, parce que nous pourrions l'examiner, ou les parlementaires pourront l'examiner, et dire, « D'accord, voilà une recommandation pour nous permettre de continuer de faire sorte que la démocratie fonctionne au Canada ».

La présidente: Je vous remercie, monsieur le Président.

Madame Sahota, je vois que vous levez la main.

Mme Ruby Sahota: Oui, j'ai une demande à vous faire, ainsi qu'au comité, madame la présidente.

M. Aubé et le président ont fait allusion à différentes études que nous avons faites avant celle-ci. Je pense qu'une partie des témoignages et des conclusions de ces études pourraient se révéler utiles. Je me demande si le comité autoriserait nos analystes à inclure aussi des renvois à ces études.

Je parle de l'étude du 2 février 2016 et notamment des dernières études que nous avons faites en 2020. Deux ou trois ont été déposées.

La présidente: Je vous remercie.

Elles portent toutes sur les délibérations hybrides, me semble-t-il. Il serait donc probablement utile de pouvoir se les procurer.

Je ne vois aucune objection.

Allez-y, madame Gaudreau.

[Français]

Mme Marie-Hélène Gaudreau: C'est toujours en fonction des questions qui ont été posées aujourd'hui, madame la présidente. S'il s'agit d'éléments dont nos témoins n'ont pas pu nous faire part faute de temps, à mon avis, c'est recevable, mais pas plus.

[Traduction]

M. Brad Vis (Mission—Matsqui—Fraser Canyon, PCC): Je voudrais un éclaircissement, madame la présidente.

Est-ce que Mme Sahota demande que nous incluions ces études dans notre rapport général ou qu'elles soient présentées aux membres du comité afin qu'ils les examinent en préparant le rapport ou le projet de rapport?

La présidente: Madame Sahota, voulez-vous répondre à cette question?

Mme Ruby Sahota: Je dirai les deux, et je suis prête à entendre l'avis des membres du comité à ce sujet. Si nous pouvions les inclure, il serait possible d'y renvoyer, et nous pourrions aussi les consulter.

M. Brad Vis: Si la Chambre des communes a déjà réuni des données générales sur l'utilité d'un Parlement hybride, il serait bon de les inclure dans le travail préparatoire de toute étude, puisque ces rapports ont été rédigés par l'administration de la Chambre pour tous les parlementaires.

Je vous remercie, madame la présidente.

La présidente: Je vous remercie, monsieur Vis, madame Sahota et madame Gaudreau.

Monsieur le Président, je vous remercie, ainsi que toute votre équipe, de tout ce que vous faites. Vous donnez l'impression que c'est très facile. Continuez ainsi, et bonne fin de journée.

L'hon. Anthony Rota: Merci de nous avoir invités.

La présidente: Nous suspendons la réunion pour changer de groupe.

• (1200) _____ (Pause) _____

• (1205)

La présidente: Bienvenue pour le deuxième groupe de notre étude des délibérations hybrides.

Je souhaite la bienvenue aux invités qui nous ont rejoints. Nous avons parmi nous Parm Bains, député de Steveston-Richmond Est; Laurel Collins, députée de Victoria; Dona Cadman, ancienne députée; et Léo Duguay, président de l'Association canadienne des anciens parlementaires.

Nous allons commencer par des observations préliminaires pour lesquelles vous disposerez de trois minutes. Je vous serai reconnaissante de bien vouloir ne pas dépasser le temps imparti.

Nous commencerons par M. Bains.

• (1210)

M. Parm Bains (Steveston—Richmond-Est, Lib.): Je vous remercie, madame la présidente.

Je remercie tous les députés de m'avoir invité à témoigner dans le cadre de cette étude importante.

Je m'appelle Parm Bains. En 2021, les citoyens de Steveston-Richmond-Est m'ont fait l'honneur de m'élire député pour les représenter au Parlement. Cependant, bien avant d'être élu, dans ma trentaine, mon médecin a découvert que j'étais né avec un seul rein et qu'un jour viendrait où je devrais le remplacer.

Quand j'ai commencé à travailler comme député à Ottawa, mes symptômes se sont aggravés et, à mon retour en Colombie-Britannique, j'ai appris que mon unique rein se détériorait plus vite que prévu. Je devais me préparer à une greffe et être immédiatement dialysé.

Afin qu'il n'y ait pas de conflit d'horaires avec mes responsabilités parlementaires, j'ai appris à m'administrer le traitement par dialyse dans l'unité de dialyse nocturne de l'hôpital général de Vancouver, où je passais trois nuits par semaine. En attendant la greffe, il était essentiel que j'évite de contracter des virus, comme la COVID-19, pour pouvoir être opéré en toute sécurité le moment venu. Sans les dispositions hybrides adoptées par le Parlement, je n'aurais pas pu préserver ma santé et tenir mon engagement de représenter mes concitoyens au Parlement.

Comme j'ai pu m'acquitter de mes responsabilités virtuellement à la Chambre des communes et aux comités, j'ai pu me prononcer sur des projets de loi, sur la Loi sur les mesures d'urgence et sur l'étude sur l'approvisionnement militaire, et j'ai pu raconter l'histoire méconnue d'une communauté canadienne inclusive affrontant la réalité du racisme systémique. J'ai également pu intervenir à la Chambre à propos d'investissements clés que le gouvernement fait à Richmond — plus de 100 millions de dollars pour l'instant, depuis 2015. J'ai pu participer à toutes les réunions de caucus de mon parti afin de faire part des priorités de Richmond en matière d'économie et de services. J'ai pu voter sur toutes les mesures importantes présentées à la Chambre.

En 2016, le comité a publié un rapport intitulé « Initiatives visant à favoriser une Chambre des communes propice à la vie de famille ». Bien que les délibérations virtuelles n'aient pas fait partie des recommandations, les dispositions hybrides sont essentielles pour soulager les pressions dues à de longues absences d'Ottawa indépendantes de la volonté des parlementaires. Les dispositions hybrides m'ont permis de remplir pleinement mes obligations parlementaires, de limiter mon exposition, de maintenir une bonne santé mentale et d'apaiser les craintes de ma famille, tandis qu'elle me soutenait tout au long de mon parcours de santé.

Je remercie pour terminer tous les professionnels de la santé, l'unité de dialyse, la Société canadienne du sang et l'équipe de la greffe d'organe de l'hôpital général de Vancouver grâce à qui je peux comparaître devant vous tous. J'ai été greffé en août. J'ai beaucoup de chance et je suis immensément reconnaissant de pouvoir continuer de servir la ville. J'ai grandi à Richmond, en Colombie-Britannique, la province où je suis né.

Je suis impatient de retrouver mes collègues à Ottawa l'an prochain.

Je vous remercie.

La présidente: Je vous remercie, monsieur Bains. Nous nous réjouissons aussi de vous revoir à Ottawa. Je ne savais pas ce qui vous est arrivé, mais je vous remercie de nous l'avoir raconté aujourd'hui. Je vous souhaite une bonne santé.

Madame Collins, vous disposez de trois minutes.

Mme Laurel Collins (Victoria, NPD): Je vous remercie, madame la présidente.

Je tiens à remercier le comité de m'avoir invitée à parler aujourd'hui. Le travail que les députés accomplissent à la Chambre des communes et aux comités est crucial.

Les détracteurs du Parlement hybride prétendent souvent qu'en travaillant en mode virtuel, les députés en font moins. J'aimerais donc donner quatre exemples de situations où le Parlement hybride m'a permis de continuer de travailler, alors que je n'aurais pas pu autrement.

Le premier exemple que je vous donnerai remonte à quand j'étais enceinte. Les sages-femmes me recommandaient de ne pas voyager pendant le premier trimestre. Je voulais continuer de travailler et le Parlement virtuel m'a permis de continuer de participer aux débats à la Chambre des communes, de voter, de poser des questions aux ministres pendant la période des questions, de poursuivre mon travail au comité de l'environnement, et de continuer de faire part des préoccupations de mes concitoyens au Parlement. Si nous n'avions pas eu de Parlement virtuel pendant ces trois mois, je n'aurais rien pu faire de tout cela. Je n'aurais pas pu faire mon travail. Au lieu de quoi, j'ai pu continuer de travailler jusqu'à mon neuvième mois de grossesse. Ce n'est pas le choix de toutes les femmes, mais toutes doivent pouvoir le faire. Les femmes ont le droit de choisir de participer. Je l'ai déjà dit et je le redis: si vous voulez que plus de jeunes femmes entrent en politique et que plus de femmes y restent, faites en sorte de rendre le Parlement plus propice à la vie de famille. Le Parlement hybride est une façon tangible de le faire.

Ce qui m'amène à mon deuxième exemple. En tant que parent d'un nourrisson, le fait de pouvoir travailler à distance, au besoin, signifie que j'ai pu continuer de travailler, même quand il nous est arrivé d'avoir des problèmes de garde d'enfant.

Le troisième exemple concerne la fois où j'étais malade. Comme beaucoup de députés qui ont attrapé la COVID-19 au cours de l'année écoulée, j'ai suivi les directives sanitaires et je me suis isolée. Sans le Parlement virtuel, je n'aurais pas pu continuer de travailler. J'ai participé à des comités, voté et pris la parole de nombreuses fois à la Chambre, tout en m'isolant.

Le dernier exemple que je veux donner est celui du décès de mon père. J'ai pu rentrer en avion pour le voir pendant qu'il était encore lucide et continuer de travailler tout en restant près de lui. Ensuite, quelques semaines plus tard, j'ai été reconnaissante de pouvoir me rendre rapidement à l'hôpital quand le médecin a appelé et d'être présente quand mon père est décédé.

Au fond, le Parlement virtuel ou hybride donne aux députés une certaine souplesse qui leur permet de continuer de participer. Quand des députés sont malades, qu'ils ont contracté la COVID ou souffrent d'une autre affection, quand les députées arrivent en fin de grossesse, ou quand il y a une urgence familiale, cet outil leur permet de continuer de s'acquitter de leurs fonctions parlementaires.

J'espère que le Parlement hybride sera renforcé afin qu'il y ait des exigences plus strictes en matière de responsabilité pour le gouvernement et les ministres, mais afin, aussi, qu'il y ait suffisamment d'interprètes et de politiques pour résoudre les difficultés techniques et régler les problèmes d'interprétation, pour que puissions prendre soin de la santé et de la sécurité des employés et faire en sorte que les députés puissent participer sur un pied d'égalité dans les deux langues.

J'espère que vous rendrez permanent le Parlement hybride afin que le Parlement soit plus accessible pour les futurs députés, particulièrement les femmes, les députés avec de jeunes enfants et les députés handicapés. Rendez le Parlement hybride permanent parce que c'est un outil important pour accroître la participation et la représentation et pour rendre le Parlement plus équitable pour tous.

Je vous remercie.

● (1215)

La présidente: Je vous remercie de vos observations préliminaires.

Madame Cadman, c'est un plaisir de vous voir. Soyez la bienvenue au comité. Vous disposez de trois minutes.

Mme Dona Cadman (ancienne députée, à titre personnel): Je vous remercie.

Bonjour et merci de me permettre de participer à cette discussion.

Il s'est passé quelque chose ce week-end qui m'a fait m'exclamer, « Zut alors, pourquoi le sort s'acharne-t-il sur de braves gens? »

Je connais le frère de ma belle-soeur et son épouse depuis une trentaine d'années. Au fil des ans, ils ont perdu un fils dans un accident d'automobile et, il y a un an et demi, leur autre fils s'est ajouté à la liste des victimes de la crise des opioïdes que nous traversons. Il y a trois semaines, l'épouse a reçu un diagnostic de cancer et elle est décédée samedi. Et voilà donc le frère de ma belle-soeur tout seul. La cellule familiale qu'il avait créée avec son épouse a disparu. Toute vie peut changer en un instant. Je ne le sais que trop bien.

Le 18 octobre 1992, nous nous sommes retrouvés dans le pire cauchemar pour des parents. En rentrant à pied à la maison depuis l'arrêt d'autobus, notre fils Jesse et deux de ses amis ont été pris à partie par six autres jeunes plus vieux et plus forts. Dans la bagarre qui a suivi, Jesse a été poignardé dans le dos et a eu le coeur et les poumons transpercés. À un quart de pouce près, l'issue n'aurait pas été la même. Un jeune homme de 16 ans a perdu la vie en l'espace de quelques minutes.

De 1993 à 1997, mon défunt mari et moi, avec d'incroyables amis, avons formé une organisation à but non lucratif appelée CRY, pour Crime, Responsibility and Youth, afin de faire pression pour obtenir la modification de la Loi sur les jeunes contrevenants.

En juin 1997, mon époux, Chuck, a été élu député de Surrey-Nord. En 2004, Chuck a reçu un diagnostic de cancer. Rendez-vous médicaux, intervention chirurgicale, chimiothérapie et médicaments ont rempli les mois suivants. Physiquement, il devenait de plus en plus difficile de faire la navette entre notre maison en Colombie-Britannique et Ottawa. Il a pris son dernier vol depuis Ottawa en mai 2005, après le vote qui a évité au gouvernement de déclencher des élections. Il est décédé le 9 juillet 2005. Trois ans plus tard, j'étais élue députée de Surrey-Nord et j'ai siégé au Parlement de 2008 à 2011. Je peux, par expérience, parler en tant que députée et épouse.

Si nous sommes élus, c'est pour être la voix de la collectivité qui nous a élus. Siéger à Ottawa n'est pas à notre avantage. Le décalage horaire qui va de pair avec les allers et retours peut jouer des tours sur le plan de la santé. Dans notre cas, c'était trois heures deux fois par semaine, mais si vous comptez le voyage de porte à porte, il fallait ajouter 20 heures. Pour certains députés, c'était pire.

La COVID a tout changé. Les réunions virtuelles sont devenues une façon normale de mener des activités et de rester en contact avec famille et amis. Chuck aurait beaucoup aimé pouvoir participer pendant qu'il se remettait de son opération. Mentalement, il se portait bien, mais physiquement, il souffrait. On ne peut ignorer le fait que le décalage horaire joue un rôle important dans la santé d'une personne, avec les multiples zones horaires. L'idée de rester dans la circonscription, mais de toujours participer aux affaires gouvernementales, quelle merveille!

Ce 18 octobre marquera le 30e anniversaire de la tragédie familiale qui nous a déçus, mon défunt mari et moi, à entrer en politique. Beaucoup de choses ont changé, mais beaucoup d'autres pas. Il nous faut un gouvernement plus efficace pour nos concitoyens. Ne laissons pas la tradition être l'ennemie de nos progrès.

Je vous remercie.

• (1220)

La présidente: Je vous remercie.

Monsieur Duguay, vous avez la parole.

[Français]

M. Léo Duguay (président, Association canadienne des anciens parlementaires): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je veux tout d'abord vous remercier de me donner l'occasion de jaser un peu avec vous sur un sujet qui me tient à coeur depuis très longtemps.

[Traduction]

D'un point de vue historique, en 1985, à ma première élection, le gouvernement a créé un comité spécial sur le renouvellement du Parlement. J'ai demandé au premier ministre si je pouvais y siéger et j'y ai été nommé. Il n'a pas fallu longtemps, une courte réunion avec le président du comité, James McGrath, pour comprendre que lorsqu'il est question de renouveler le Parlement et d'y apporter des changements, il y a une espèce de dynamique incroyable qui freine et nous ramène au point de départ.

En 1985, je voulais examiner deux choses. La première était le vote électronique. La deuxième, des façons d'améliorer la Chambre des communes, notamment la période des questions qui, comme vous le savez, a toujours été un spectacle qui se fait au détriment des comités où beaucoup d'entre vous font un excellent travail.

Cela dit, je me trouve à Charlottetown aujourd'hui. Sans Zoom, je ne pourrais pas participer à cette réunion. Il me semble que c'est très clair.

Les trois autres membres du groupe ont expliqué pourquoi nous devons avoir un Parlement hybride. J'ajouterai simplement pour ma part que beaucoup de garde-fous sont déjà en place. Il y a les whips dans nos caucus. Il y a l'électorat. Il y a le président de la Chambre. Je pense que nous sommes actuellement tout à fait en mesure, comme l'a dit le président de la Chambre, d'encadrer les députés. Quand les députés ne se comportent pas de manière honorable, quelqu'un d'autre le prend généralement en compte, et d'ordinaire, ce quelqu'un, c'est l'électorat.

Au fait, l'Association canadienne des anciens parlementaires est une association à laquelle vous appartiendrez tous un jour. J'espère seulement que ce jour arrivera quand vous l'aurez choisi. Beaucoup de membres de notre association n'ont pas choisi de ne plus être députés, mais c'est ainsi.

Je ferai cette offre pour terminer. Les anciens députés ont beaucoup de temps libre. Ils ont des compétences. Ils sont soucieux de la démocratie et du Parlement. Notre association serait heureuse de constituer un comité spécial de membres de tous horizons et idées politiques qui examinerait le renouvellement du Parlement. Le renouvellement du Parlement est quelque chose de complexe. Le Parlement hybride en est un aspect. Il me semble que les députés sont très favorables à la poursuite du Parlement hybride, mais beaucoup d'autres choses pourraient être faites.

Bref, si vous demandez aux anciens députés, qui sont très attachés au Parlement, s'ils veulent aider, la réponse est « oui ». Le sujet nous intéresse et nous voulons aider.

La présidente: Je vous remercie, monsieur Duguay, de vos observations et de l'aide que vous proposez.

Nous passons à la série de six minutes. Nous commencerons par Mme Falk, puis ce sera le tour de Mme Romanado, de Mme Gaudreau et de Mme Blaney.

Je rappelle aux députés et aux invités que tous les commentaires et les réponses doivent être adressés à la présidence, s'il vous plaît.

Madame Falk, vous disposez de six minutes.

Mme Rosemarie Falk (Battlefords—Lloydminster, PCC): Je vous remercie, madame la présidente.

Je tiens à remercier, par votre intermédiaire, tous mes collègues et les témoins qui ont présenté des observations et qui contribuent à cette importante discussion.

Nous savons que le travail que nous accomplissons en tant que parlementaires a une réelle incidence sur la vie quotidienne des Canadiens. C'est pourquoi il est tellement essentiel, selon moi, que ces discussions portent sur l'efficacité et aussi l'efficience, afin que toute recommandation qui découlera de l'étude ne vise pas à nous servir, mais à mieux servir l'intérêt supérieur des Canadiens que nous servons. Il me semble que c'est très important et que ce devrait être la principale préoccupation.

S'agissant du Parlement hybride, nous savons qu'il y a des discussions évidentes sur la conciliation de la vie professionnelle et personnelle et sur les répercussions sur la capacité des députés de remplir pleinement leur fonction. Je suis mère de quatre jeunes enfants. Mon dernier est né il y a cinq mois et je dirai, même, que le Parlement hybride présente ses propres défis que nous cherchons tous... On s'attend à ce que les députés s'investissent pleinement dans le travail parlementaire, et je suis tout à fait d'accord que nous le devons pour répondre aux attentes de nos concitoyens. Quand nous sommes dans nos circonscriptions, d'autres priorités et responsabilités se disputent notre temps. Chacun de nous le sait. Que ce soient des obligations familiales, des événements ou des engagements locaux, il semble pris pour acquis que, parce que vous êtes présent sur place, vous pouvez tout faire et le faire pleinement. Je dirai toutefois qu'en réalité, c'est au détriment de nos responsabilités parlementaires.

Nous avons découvert en mode hybride que les ressources des comités étaient limitées. Je sais que nous avons tous participé à des comités dont les réunions ne pouvaient pas être prolongées, faute de ressources. Les vérifications du son se sont améliorées par rapport aux premiers jours, mais je me demande, par votre intermédiaire, madame la présidente, si les témoins sont d'accord que les travaux des comités revêtent une importance capitale dans le processus parlementaire et qu'ils ne devraient pas être limités par des questions de ressources.

• (1225)

La présidente: Nous allons suivre l'ordre inverse.

Monsieur Duguay.

M. Léo Duguay: Je vous laisse décider de la question des ressources. C'est votre travail, pas le mien.

Je ne peux que répéter ce dont je suis profondément convaincu. Le meilleur travail parlementaire s'accomplit dans les comités, et d'autres choses parfois, y compris la période des questions, font oublier l'excellent travail des députés. Je crois que vous devriez faire tout votre possible pour que les comités disposent de toutes les ressources dont ils ont besoin.

La présidente: Madame Cadman.

Mme Dona Cadman: Oui, je pense que les comités devraient continuer. Nous devons avoir les comités. Je continue de croire que nous pouvons faire des choses sur Internet. C'est prouvé. La sécurité doit, évidemment, être renforcée. Je crois qu'elle pourrait l'être en aval, pas nécessairement avec nous, les utilisateurs qui avons trois ou quatre identifiants et mots de passe pour les réunions... trop de mots de passe et ainsi de suite.

Je proposerai que vous commenciez à réfléchir à ce qui se passe en aval, plutôt qu'en amont.

Je vous remercie.

La présidente: Madame Collins.

Mme Laurel Collins: Je pense que le travail que nous faisons aux comités est essentiel et que beaucoup d'amendements très importants aux projets de loi sont présentés.

Je tiens aussi à rappeler au comité que les députés qui sont malades, les députées qui ne peuvent pas se déplacer parce qu'elles sont enceintes, les députés dans la vie de qui il arrive quelque chose ne pourront pas du tout participer aux comités. Sans ces options, beaucoup de députés ne pourront pas toujours participer aux comités. À mon avis, c'est sur cela que nous devons vraiment nous concentrer.

La présidente: Monsieur Bains.

M. Parm Bains: Je ne suis pas certain d'avoir remarqué que les ressources étaient limitées. Je comprends qu'il est parfois difficile de s'assurer que les interprètes sont disponibles. Non seulement j'ai pu m'acquitter pleinement de mes obligations aux comités, me préparer aux questions et à tout ce que recouvrent les travaux de comité, mais nous avons aussi des réunions préparatoires aux comités auxquelles j'ai pu pleinement participer, tout comme aux réunions de caucus organisées pour être certains que nous sachions quels rapports sortent et où en sont les études en cours.

• (1230)

Mme Rosemarie Falk: Je vous remercie.

Madame la présidente, je veux juste ajouter rapidement quelque chose.

Nous devons, à mon avis, être prudents en tant que parlementaires pour ce qui est de créer un précédent qui serait de travailler en étant malade. Je ne crois pas qu'il soit bon pour notre santé physique ou mentale de nous mettre dans des situations où nous ne serons peut-être pas tout à fait présents mentalement. Parfois, notre corps a besoin de repos pour guérir.

En ce qui concerne les ressources, madame la présidente, j'ai participé à des comités où les réunions ont été annulées par manque de ressources, de salles ou d'interprètes. Je crois que c'est également quelque chose qui devrait figurer parmi les priorités.

Merci.

La présidente: Je vous remercie.

Madame Romanado, vous disposez de six minutes.

Mme Sherry Romanado (Longueuil—Charles-LeMoine, Lib.): Je vous remercie, madame la présidente.

J'aimerais remercier, par votre intermédiaire, tous les témoins qui nous ont fait part de leur expérience. Je pense que cela nous est très utile pour déterminer si oui ou non le Parlement hybride devrait continuer.

Je commencerai par mon collègue, Monsieur Bains.

Je suis ravie de vous voir à l'écran et je suis impatiente de vous revoir à Ottawa, quand vous pourrez y revenir en toute sécurité. Je suis contente que vous preniez soin de votre santé.

Vous avez mentionné que, pendant que vous étiez malade et que vous attendiez votre greffe, vous ne pouviez pas vous déplacer, mais vous pouviez quand même représenter vos concitoyens à Ottawa grâce aux dispositions hybrides. Pouvez-vous expliquer au comité en quoi cette possibilité a également permis de rassurer votre famille, de lui montrer que vous ne preniez pas le risque de venir à Ottawa, mais que vous continuiez de servir vos concitoyens?

M. Parm Bains: Je vous remercie de votre question.

Je dirai par votre intermédiaire, madame la présidente, qu'il n'était pas possible de voyager parce que je devais suivre un traitement de dialyse un jour sur deux. Cependant, comme je suivais ce traitement de nuit, je pouvais me consacrer pleinement au travail que je devais faire. De plus, je pouvais rencontrer des intervenants, cerner les priorités de ma collectivité, rencontrer la municipalité. On voit le maire et les conseillers municipaux à des événements, par exemple, mais il y a différents services dans la municipalité — les ingénieurs, le directeur général, les urbanistes. Je devais leur parler de l'abordabilité et de nos initiatives en matière de logement, des différents programmes que nous offrons. C'était très intéressant de les entendre dire qu'ils n'avaient jamais même rencontré leur député les années précédentes.

Il me semble que la députée au groupe précédent a dit que ce ne devrait pas être pour nous, mais pour les résidents et les citoyens du Canada, que cela devrait leur profiter. Je crois que le fait que je faisais ce travail leur profitait encore plus parce que je pouvais planifier des activités où je rencontrais des intervenants, me consacrer au travail parlementaire, aller en ligne et vraiment en gérer tous les aspects, et être capable de répondre aux priorités de ma ville.

Mme Sherry Romano: Je vous remercie, monsieur Bains.

Je passerai maintenant à madame Collins.

Vous avez souligné quatre situations où le Parlement hybride vous a permis de continuer de faire votre travail et de représenter les citoyens ici, à Ottawa.

Nous l'avons entendu. Veuillez excuser mon langage, mais les pépins arrivent, et on ne prévoit pas toujours de tomber malade. Qui prévoit d'être malade? Qui prévoit une garde d'enfant quand une garderie ferme à cause d'une écloison de grippe intestinale ou d'autre chose, et il faut rester à la maison?

Cette disposition hybride permet aux députés de continuer de faire leur travail, tout en s'occupant de situations qui, malheureusement, se produisent.

[Français]

Monsieur Duguay, vous avez dit avoir discuté de cette question avec plusieurs anciens députés. S'il avait été possible, à l'époque, d'avoir un Parlement hybride, auraient-ils été en faveur d'une telle façon de faire? Croyez-vous que nous devrions réfléchir un peu plus à l'instauration d'un Parlement hybride?

• (1235)

M. Léo Duguay: La forte majorité des anciens députés sont catégoriquement d'avis que, s'il y avait eu un Parlement hybride à leur époque, ils auraient pu participer à ses travaux beaucoup plus souvent. Les autres témoins d'aujourd'hui disent qu'il y a maintes raisons pour lesquelles nous devrions avoir un Parlement hybride, et ces raisons auraient été les mêmes à l'époque où j'étais député.

[Traduction]

Mme Sherry Romano: Je vous remercie.

Je me tourne maintenant vers Mme Cadman.

Tout d'abord, toutes mes condoléances à vous et à votre famille. Je ne peux même pas imaginer ce que vous avez traversé. Je tiens à vous remercier de prendre la défense des victimes au nom de votre fils et de ce que vous continuez de faire dans ce domaine.

Peut-être aimeriez-vous revenir sur ce que vous avez entendu aujourd'hui à propos du fait que les parlementaires peuvent continuer de travailler. Souhaitez-vous faire des commentaires à ce sujet? Je vous remercie.

Mme Dona Cadman: Une chose que j'aimerais souligner, c'est que nous sommes élus par notre communauté pour faire valoir ses préoccupations à Ottawa. En étant toujours à Ottawa, nous n'entendons que très peu parler de ce qui se passe ailleurs, surtout en Colombie-Britannique, ou dans les régions périphériques du centre du Canada. Il est généralement uniquement question de l'Ontario et du Québec. Je suis désolée de le dire, mais c'est ainsi que je vois les choses.

Ici, nous entendons parler de tout ce qui se passe au Canada, parce que nous sommes loin. C'est la même chose sur la côte Est. Si nous ne sommes pas dans nos collectivités à l'écoute des gens qui nous ont élus, nous ne faisons pas notre travail.

J'aimerais ajouter une chose. Les députés passent habituellement trois semaines à Ottawa et une semaine à la maison. Nous devrions changer cela pour une semaine à Ottawa et trois semaines à la maison.

Merci.

La présidente: Je vous remercie.

[Français]

Madame Gaudreau, vous avez la parole pour six minutes.

Mme Marie-Hélène Gaudreau: Je vous remercie, madame la présidente.

Il a été question de distances précédemment. J'ose informer mes collègues que, même au Québec, il y a des élus qui doivent faire 10 heures d'auto pour se rendre à Ottawa. Il est possible de prendre l'avion, direz-vous, mais il y a des problèmes d'accessibilité. Il faut être très vigilant.

Je suis allée à Vancouver il y a à peine deux mois et je peux vous dire que le voyage m'a pris moins de temps que de me rendre sur la Côte-Nord ou en Gaspésie. J'ai pris l'avion. Il y avait deux heures d'attente avant l'embarquement. Bref, en moins de dix heures, j'étais sur place. C'est ce que j'avais à dire concernant les distances.

J'aimerais aussi faire part de mon appréciation. Il faut reconnaître les choses qui ont bien fonctionné. Je pense, entre autres, à l'application pour voter. Vous vous souvenez, madame la présidente et chers collègues, qu'il fallait un temps interminable lors des votes par appel nominal. Maintenant, grâce à cette application, les votes sont accélérés.

Cela étant dit, j'aimerais exprimer mon soutien à nos témoins. Je ressens beaucoup de sympathie pour ce qu'ils vivent.

Monsieur Bains, d'entrée de jeu, le travail sur la Colline vous manque-t-il? Je comprends que vous êtes absent depuis un certain temps.

[Traduction]

M. Parm Bains: Je vous remercie de la question.

Je m'excuse. Mon français n'est pas très bon, alors je vais répondre en anglais.

Oui, bien sûr, je m'ennuie de voir mes collègues et de pouvoir discuter avec eux en personne d'enjeux importants. Je respecte énormément tous mes collègues. Ils ont été extrêmement coopératifs. Plusieurs m'ont téléphoné pendant la semaine alors que je n'étais pas au Parlement. J'ai tissé d'excellentes relations en participant par téléphone à diverses réunions du caucus.

Encore une fois, les options hybrides me permettent de le faire et de rester en contact avec tout le monde. Même si je m'ennuie d'être là et de faire le travail sur place, j'ai eu amplement l'occasion de m'assurer d'établir de solides relations avec mes collègues. Je suis un nouveau député. C'est ma première année, et j'ai été capable d'établir de très bonnes relations.

• (1240)

[Français]

Mme Marie-Hélène Gaudreau: J'ai beaucoup de soucis. Je suis mère de famille et la conciliation travail-famille est importante pour moi. Je dois dire que chaque parti peut se doter d'une procédure. Nous voulons tous avoir plus de femmes et plus de jeunes dans nos rangs. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Nous ne voulons pas non plus mettre de frein aux nouvelles technologies.

Cela étant dit, monsieur Bains, dans le contexte où vous deviez vous soucier de votre santé, le Parlement hybride vous a-t-il fait travailler davantage? Je comprends que cette façon de faire est utile pour garder le contact, mais vous deviez aussi vous occuper de votre santé. Je me préoccupe de savoir si le mode hybride vous a fait travailler davantage parce qu'il n'y avait pas de raison de ne pas le faire.

[Traduction]

M. Parm Bains: C'est une question complexe. C'est difficile à mesurer. Je n'ai pas peur de travailler fort, alors je ne peux pas dire si j'en faisais plus ou moins.

Je pense que l'accessibilité peut en fait permettre d'en faire plus et d'être plus productif. Vous n'êtes pas obligé de composer avec les voyages, la façon de vous rendre ici et là, ou la possibilité d'être en retard. Vous avez accès; vous êtes là et somme toute, vous êtes plus accessible.

Je suis d'accord avec vous. Je pense que nous finissons par accomplir plus de travail en utilisant le Parlement hybride.

[Français]

Mme Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup.

Monsieur Duguay, c'est à vous que je vais poser ma dernière question. Depuis les années 1980, vous avez vu beaucoup de choses et assisté à l'évolution de la technologie.

Vous avez dit privilégier la participation en personne aux comités. J'ouvre ici une parenthèse pour souligner que les témoins ont manqué certaines discussions informelles que nous avons eues en dehors de nos rencontres.

Si je vous ai bien compris, seriez-vous d'accord sur le maintien de la comparution des témoins en comité par vidéoconférence, mais pas nécessairement sur le format hybride à la Chambre des communes de façon générale?

M. Léo Duguay: Je suis d'avis qu'il faut avoir les mêmes conditions aux comités qu'à la Chambre des communes. Il me semble tout à fait normal et responsable d'avoir des réunions hybrides, car cela permet la participation aux délibérations tant en personne qu'en mode virtuel.

Je répète que la plupart de mes collègues et moi sommes catégoriquement en faveur de ne pas obliger les députés à tout le temps venir à Ottawa pour participer aux travaux de la Chambre des communes.

La présidente: Merci, monsieur Duguay et madame Gaudreau.

Madame Blaney, vous avez la parole pour six minutes.

[Traduction]

Mme Rachel Blaney: Merci, madame la présidente. Comme toujours, par votre entremise, ma première question s'adresse à Mme Collins.

Je vous remercie vraiment d'avoir partagé avec nous aujourd'hui des détails sur vos propres difficultés. Je tiens à souligner que je suis très reconnaissante à tous les intervenants de nous avoir parlé de leurs expériences, parfois incroyablement personnelles. Je suis désolée que nous soyons dans une situation où nous devons amener les députés à exposer leurs réalités les plus personnelles afin que nous puissions expliquer la grande importance d'avoir un Parlement hybride.

L'une des choses que Mme Collins a mentionnées est de rendre le Parlement plus accessible. Nous savons que la représentation des femmes au Parlement n'est pas celle que nous voulons avoir. Nous n'avons jamais atteint le pourcentage voulu, et nous y travaillons tous. Je crois que tous les partis se mobilisent de différentes façons et à différents niveaux.

Je me demandais si vous pourriez nous parler de la façon dont un Parlement hybride vous permet de respecter vos engagements en tant que parent et vous a permis de respecter votre santé pendant que vous étiez enceinte? Qu'est-ce que cela pourrait signifier à l'avenir pour les femmes qui envisagent de se joindre à nous ici, à Ottawa?

• (1245)

Mme Laurel Collins: Je vous remercie de la question.

Je pense que nous devons fondamentalement encourager plus de femmes à se présenter. J'ai constaté, surtout en parlant avec de jeunes femmes et des femmes de ma région, en Colombie-Britannique, qu'il est incroyablement difficile de les convaincre. Il faut être honnête avec elles et leur dire qu'il faut prévoir au moins 10 heures pour un déplacement, et souvent beaucoup plus, et qu'en plus, il y a les périodes pendant lesquelles il faut être éloigné de nos jeunes enfants pour répondre aux exigences de ce travail. C'est un grand défi.

Nous savons que si le Parlement devenait plus propice à la vie de famille, nous augmenterions la participation des femmes. La Bibliothèque du Parlement a fait une étude à ce sujet. Son rapport affirme que sept facteurs clés contribuent aux obstacles auxquels les femmes sont confrontées, et l'un de ces facteurs est l'absence d'environnements de travail propices à la vie de famille et qui tiennent compte de la spécificité des sexes. Il est essentiel que nous nous penchions sur cette question pour nos futurs parlementaires et pour assurer la représentation et l'équité.

La plupart du temps, je crois que nous oublions aussi de parler de la situation des personnes handicapées. Cette technologie offre à de nombreuses personnes handicapées la possibilité de se présenter aux élections et de devenir membre du Parlement, alors que leur santé ou leur handicap les empêchait de le faire auparavant.

Je pense qu'il est essentiel que nous examinions cette question et que nous cherchions vraiment à rendre le Parlement plus équitable et plus accessible.

Mme Rachel Blaney: Je vous remercie.

L'une des autres questions que j'aimerais vous poser, madame Collins — cela fait bizarre de vous appeler ainsi, mais ça va aller —, c'est de savoir de quelles façons le Parlement hybride est également utile lorsque vous êtes à Ottawa. Je crois que nous avons oublié qu'auparavant, nous n'avions pas l'application de vote, ce qui signifie que les parents de jeunes enfants ne pouvaient pas souvent être avec eux pour leur lire une histoire et leur souhaiter bonne nuit. Nous savons aussi que des choses arrivent, comme nous l'avons entendu dire de manière si éloquente un peu plus tôt. De terribles événements se produisent parfois, mais si nous avons la possibilité de sortir d'une pièce pour participer à un vote, cela nous assure de pouvoir exprimer la voix de nos électeurs.

J'aimerais que vous nous parliez également de cet aspect.

Mme Laurel Collins: Honnêtement, cela a tout transformé pour moi, surtout en tant que mère d'un jeune enfant. Le fait de pouvoir voter électroniquement a fait une énorme différence quant au temps que je pouvais passer avec ma fille, surtout pendant les premiers mois.

Certains députés ont posé des questions pour savoir si cela signifiait plus de travail, et je dirais que oui. Je consacrais plus de temps à mes fonctions parlementaires. Je travaillais plus lorsque j'étais dans ma circonscription et que j'écoutais les électeurs. Je faisais aussi un meilleur travail en tant que mère, en tant que parent et en tant que partenaire. J'ai pu faire tout ça beaucoup mieux.

J'adore mon travail. C'est un travail extrêmement enrichissant. C'est un privilège de représenter la circonscription de Victoria. Si nous devons revenir dans un monde dans lequel le Parlement virtuel n'existe pas... Je suis déterminée à me représenter aux prochaines élections. Je ne sais pas si je choisirais de me présenter de nouveau après cela. J'ai parlé à d'autres députés de tous les partis qui ont de jeunes familles et qui ont dit la même chose. Nous avons l'occasion de rendre le Parlement plus accessible et de permettre aux députés de mieux faire leur travail et d'être meilleurs dans les autres aspects de leur vie.

Je veux aussi parler du travail pendant une maladie. Je suis d'accord avec la députée qui a dit qu'il ne faut pas normaliser la notion que les gens doivent travailler pendant qu'ils sont malades, mais cela se produit en personne, et c'est quelque chose d'inquiétant parce que souvent, cela contribue à propager la maladie. Il existe toutes

sortes de maladies, et nous voulons que les députés puissent faire des choix. Nous voulons que les femmes aient le choix. Nous voulons que les personnes handicapées aient le choix. Nous voulons donner aux députés la possibilité de décider comment ils peuvent faire le meilleur travail possible.

● (1250)

Mme Rachel Blaney: Je vous remercie beaucoup.

Je vais m'adresser à vous, monsieur Bains, et vous demander quelle a été précisément l'incidence de l'application de vote sur votre capacité de gérer vos graves problèmes de santé.

M. Parm Bains: Très simplement, au début, lorsque mes symptômes se sont aggravés et que j'ai dû m'habituer à faire le traitement de dialyse, il y eu des périodes pendant lesquelles j'avais beaucoup de rendez-vous médicaux.

L'application de vote m'a permis, pendant que j'étais là et exempté de certaines fonctions, de ne manquer aucun vote sur les importantes motions et les importants projets de loi qui ont été présentés. J'ai toujours été en mesure de voter. Grâce à cette application, je n'ai manqué aucun vote. Très simplement, l'accessibilité fut extrêmement importante.

La présidente: Merci, monsieur Bains.

Nous ferons deux tours rapides de cinq minutes. Mme Goodridge sera suivie de M. Turnbull.

Nous vous écoutons, madame Goodridge.

Mme Laila Goodridge (Fort McMurray—Cold Lake, PCC): Merci, madame la présidente.

Je remercie tous nos témoins.

Je suis la députée de Fort McMurray-Cold Lake. Avant cela, j'étais la députée provinciale de Fort McMurray. J'ai démissionné de mon siège lorsque j'étais enceinte de 38 semaines pour me présenter aux élections de 2021. Mon fils est né pendant les élections et je suis venue à Ottawa pour la première fois avec un bébé de cinq semaines. Heureusement, mon mari a pris un congé parental et il s'est occupé de notre famille pendant que nous faisons les allers-retours avec un bébé pendant la première année.

C'était incroyable. Je pense que certaines des options virtuelles, notamment l'application de vote, m'ont offert un environnement dans lequel je savais qu'il y avait toujours une option. Je dirais qu'elle joue un rôle important qui devrait se poursuivre.

Je pense que cela ouvre la porte non seulement aux mères, parce qu'il y a des pères extraordinaires. Nous devons cesser de considérer cet espace genré où la mère est toujours le parent principal. Dans ma famille, ce n'est pas le cas. Mon mari est le principal parent. Mon mari s'occupe de mon fils lorsqu'il est malade. C'est mon mari qui s'est levé cinq fois hier soir, pas moi. Mon mari est maintenant de retour à Fort McMurray avec mon fils.

Certaines discussions me déçoivent vraiment, comme si cela allait donner des possibilités uniquement aux mères. Non, cela va donner des possibilités aux gens.

Je vais descendre de ma petite tribune, mais je suis convaincue qu'il est important de ne pas l'oublier. Si nous voulons attirer plus de femmes et de jeunes en politique, nous devons cesser de parler de sexesécificité et de simplement dire que c'est bon pour les mères. C'est bon pour tout le monde.

Pendant l'année qui s'est écoulée depuis mon élection, j'ai vu plusieurs utilisations inappropriées du système virtuel. J'ai vu quelqu'un utiliser le Parlement virtuel dans une salle de bain. Je ne comprends pas que quelqu'un ait pu penser que c'était une façon appropriée de participer virtuellement — dans les toilettes de l'édifice de l'Ouest —, mais c'est arrivé.

Nous avons vu beaucoup de dérives. Nous devons avoir une discussion sérieuse à ce sujet. Pour renforcer ce système de façon à ce que les personnes qui ont de raisons légitimes de l'utiliser dans le cadre de leurs fonctions parlementaires puisse le faire, nous devons adopter des règles pour éviter qu'il ne soit déprécié et qu'à un moment donné, les Canadiens le rejettent complètement.

Ma question s'adresse à Mme Collins.

Que pensez-vous de l'idée de définir des paramètres sur la participation virtuelle? Quel genre de paramètres aimeriez-vous voir?

Mme Laurel Collins: Je pense que c'est une excellente question.

J'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire que j'aimerais que le Parlement hybride virtuel soit amélioré. Il doit y avoir une plus grande imputabilité de la part des ministres et du gouvernement. Lorsque vous acceptez d'être ministre, il devrait y avoir une certaine responsabilisation quant à la capacité d'expliquer ce que c'est. Je pense que le Comité devrait se pencher sur cette question et obtenir les meilleurs conseils qui soient.

Nous devons nous assurer d'avoir toutes les ressources nécessaires sur le plan des aspects techniques et de l'interprétation, afin que le Parlement virtuel soit renforcé. Je crois qu'il y a eu des ratés au début. Plus nous l'utiliserons, plus nous l'améliorerons.

Je veux aussi mentionner que, comme vous, j'ai eu la chance d'avoir un partenaire qui a pris un congé de paternité de 14 mois et qui m'a accompagné à Ottawa. Il est maintenant de retour au travail. Il est très occupé. Il doit se déplacer pour aller travailler...

● (1255)

Mme Laila Goodridge: Merci.

Il ne me reste pas beaucoup de temps, alors...

Mme Laurel Collins: Je voulais mentionner les parents célibataires et la nécessité de leur ouvrir cette porte.

Mme Laila Goodridge: Je comprends. Peut-être que quelqu'un pourra en reparler plus tard.

Ce que je veux dire à ce sujet, c'est que l'Assemblée législative de l'Alberta a siégé pendant la majeure partie de la pandémie. Nous avons différentes règles de distanciation sociale. Nous avons siégé en personne.

À un certain moment, lorsqu'il y a eu des préoccupations au sujet de la continuité générale de l'Assemblée législative, nous avons adopté des dispositions sur le vote. Nous pouvions voter virtuellement, mais nous n'étions pas autorisés à intervenir virtuellement dans les discussions. Le gouvernement de l'Alberta nous a toujours permis de participer aux comités par téléconférence ou vidéoconférence, mais à la Chambre même, les interventions virtuelles n'étaient pas permises.

Je recommanderais au Comité d'examiner certaines des pratiques exemplaires des différentes provinces et d'autres administrations. Comme Mme Collins et d'autres l'ont mentionné, il y a des façons d'améliorer ce système en s'inspirant des meilleures pratiques utilisées dans des provinces comme l'Alberta.

Merci.

La présidente: Merci, madame Goodridge.

Monsieur Turnbull, vous avez cinq minutes.

M. Ryan Turnbull: Merci, madame la présidente.

Madame Cadman, mes questions s'adresseront à vous.

J'aimerais commencer par vous remercier d'être ici aujourd'hui. Je veux également vous exprimer mes plus sincères condoléances pour les deux pertes que vous avez éprouvées. Je sais que votre mari, Chuck, est décédé le 9 juillet 2005 — il y a 17 ans — d'un mélanome malin. Il a servi fidèlement comme député de Surrey-Nord jusqu'à ses derniers jours.

Je me demande si vous pourriez nous parler de ce que vous avez vécu — plus précisément, en étant témoin de son combat de deux ans contre le cancer et le déclin de sa santé —, ainsi que des conséquences néfastes qu'ont probablement eu ses déplacements hebdomadaires pour se rendre à Ottawa et en revenir sur sa santé.

Mme Dona Cadman: C'était très pénible. Au début, en 2004, lorsqu'il a été diagnostiqué et opéré, ce n'était pas si mal. Il ne pouvait pas voyager parce qu'il ne guérissait pas aussi bien qu'il aurait dû le faire. Moralement, il regrettait de ne pas pouvoir faire son travail. Ses secrétaires et ses assistants juridiques lui apportaient des choses. Il travaillait à la maison. S'il avait pu voir ses collègues — il en avait plusieurs de tous les partis —, cela lui aurait donné un peu d'élan, peut-être un peu d'espoir, des occasions de sourire plus souvent et de se remémorer de bons moments avec des collègues. C'était très triste.

Les allers-retours étaient beaucoup trop difficiles. Son dernier vol fut très pénible pour nous. Après être revenu à la maison, il est resté au lit pendant environ cinq jours. Il n'avait pas la force de bouger. Il était exténué.

C'est difficile pour quelqu'un qui aime son travail. Je sais que lorsqu'on est député, on est là pour une raison. La raison, c'est les citoyens qui nous ont élu. Nous devons être là pour eux.

Merci.

M. Ryan Turnbull: Pensez-vous que ses déplacements entre sa circonscription et Ottawa ont, en fait, accéléré le déclin de sa santé de quelque façon que ce soit?

Mme Dona Cadman: Oh, oui, je le crois. Je n'en doute pas.

Les allers-retours... Je veux dire que lorsque vous venez ici, vous faites un voyage de quatre heures et demie à cinq heures. Vous descendez de l'avion. Parfois, vous devez vous rendre à une autre réunion. C'est difficile, surtout lorsque vous êtes réveillé depuis 3 ou 4 heures, heure de l'Est, et que vous venez ici.

Oui, les déplacements sont difficiles, pas seulement pour nous, mais pour tout le monde.

M. Ryan Turnbull: Merci, madame Cadman.

Je veux vous poser une dernière question.

Comment pensez-vous que les choses auraient pu être différentes pour vous, votre défunt mari et votre famille si Chuck avait eu l'occasion de participer à distance aux activités du Parlement comme nous le faisons aujourd'hui?

Mme Dona Cadman: Les choses auraient été beaucoup plus faciles pour nous. Ce qui fut le plus pénible, ce fut de le regarder déperir alors qu'il voulait et pouvait participer — le voir décliner lentement. Cet aspect de la politique qu'il aimait lui a été enlevé. Ce fut très éprouvant. Je pense que cela a contribué à ce qu'il nous quitte beaucoup plus tôt que ce qui aurait pu se produire autrement.

• (1300)

M. Ryan Turnbull: Diriez-vous que, d'une certaine façon, le fait d'avoir un Parlement hybride accessible aux personnes qui, comme votre mari, vivent des choses difficiles, offrirait un peu de compassion à ceux qui sont, de toute évidence, déterminés à faire leur travail jusqu'à la fin? Selon ce que vous avez vécu, diriez-vous que cela aurait ajouté un peu d'humanité?

Mme Dona Cadman: Oui, je pense que oui. Cela lui aurait permis de sentir qu'il faisait encore partie du groupe. Vous savez, la vie politique est tissée serrée. Vous êtes avec vos amis, vos autres... Il a été coupé de tout, et ce fut difficile. Oui, je pense que cela aurait aidé.

M. Ryan Turnbull: Pour terminer, pensez-vous que vous auriez eu plus de temps de qualité avec lui s'il n'avait pas été obligé de se rendre à Ottawa?

Mme Dona Cadman: Oh, certainement. Certainement.

La dernière année de sa vie fut très difficile. Il revenait le vendredi soir et il repartait le dimanche soir ou le lundi. Il passait presque tout son dimanche au lit pour pouvoir se lever et retourner à Ottawa.

Oui, les voyages sont difficiles pour tout le monde.

M. Ryan Turnbull: Je vous remercie beaucoup, madame Cadman.

La présidente: C'est très bien.

Monsieur Bains, madame Collins, madame Cadman et monsieur Duguay, au nom des membres du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, je vous remercie d'avoir été avec nous aujourd'hui. Nous n'avons pas vu le temps passer.

Je sais, madame Collins, que vous vouliez ajouter quelque chose. Si quelqu'un souhaite soumettre d'autres renseignements à l'attention du Comité, veuillez les transmettre par écrit à notre greffier. Nous veillerons à ce qu'ils soient distribués.

Sur ce, portez-vous bien et soyez prudents.

Nous nous reverrons bientôt.

M. Brad Vis: Pouvez-vous préciser à nos témoins à quel moment les mémoires seront examinés par le Comité?

La présidente: Lorsque nous nous réunirons, nous préciserons une date. Je vais parler au sous-comité pour savoir ce que nous aimerions faire.

M. Brad Vis: Merci, madame la présidente.

La présidente: Il n'y a aucun problème.

Merci. Bonne fin de journée.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>